
Mémoire en science politique[BR]- "La politique de voisinage de l'Union européenne : Le cas de la Géorgie - Comment la Politique Européenne de Voisinage a évolué vers une politique d'élargissement de l'Union européenne envers la Géorgie ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Lukoki, Konda Antoine

Promoteur(s) : Lika, Liridon

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/22398>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**La politique de voisinage de l'Union européenne :
Le cas de la Géorgie**

Comment la Politique européenne de voisinage a évolué vers
une politique d'élargissement de l'Union européenne envers la
Géorgie ?

Travail de fin d'études

Lukoki Konda Antoine

Master sciences politiques à finalité relations internationales

Promoteur : **Liridon Lika**

Lecteurs : **Vlassis Antonios et Bayramzadeh Kamal**

Année académique 2024-2025

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce mémoire. Celui-ci représente l'aboutissement d'un parcours qui a commencé il y a plusieurs années. C'est le fruit d'un travail mené en collectif.

Dans un premier temps, je voudrais remercier mon promoteur de mémoire, M. Liridon, professeur à l'Université de Liège, pour sa patience et surtout ses judicieux conseils, qui ont grandement contribué à nourrir ma réflexion.

Ensuite, je remercie mes lecteurs de l'Université de Liège, MM. Vlassis et Bayzarant, pour m'avoir aidé dans la conception de ce mémoire grâce à leurs conseils pertinents.

Une pensée également pour les différentes personnes que j'ai pu rencontrer lors des entretiens et qui m'ont permis d'enrichir, par leurs connaissances, le mémoire qui vous est présenté.

Enfin, je tiens à témoigner toute ma reconnaissance aux personnes suivantes pour leur aide dans la réalisation de ce mémoire :

Mes parents, ma compagne et toute ma famille, pour leur soutien constant et leurs encouragements tout au long de mon parcours universitaire.

Bonne lecture.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	- 2 -
Acronymes	- 5 -
Introduction	- 6 -
Chapitre 1 : Méthodologie et définition des concepts	- 8 -
1.1 Choix méthodologique	- 8 -
1.2 Définition des concepts	- 11 -
Chapitre 2 : Cadre théorique	- 16 -
2.1 L'approche réaliste.....	- 17 -
2.2 La théorie sécuritaire.....	- 22 -
Chapitre 3 : Cadre historique : L'engagement européen en Géorgie (relation UE - Géorgie).-	25 -
3.1 La PEV.....	- 25 -
3.1.1 Les instruments de la PEV :.....	- 27 -
3.1.2 PEV UE-Géorgie :	- 27 -
3.2 Le contexte de la guerre en Ukraine – passage de la PEV à la politique d'élargissement....	- 30 -
Chapitre 4 : L'efficacité de l'engagement européen en Géorgie.....	- 34 -
4.1 Intégration économique	- 34 -
4.2 La gouvernance et l'État de droit	- 37 -
4.3 Les réformes sectorielles et les enjeux économiques/énergétiques.....	- 41 -
4.3.1 Le transit des hydrocarbures/gaz venant de la mer Caspienne	- 44 -
Chapitre 5 : Les conséquences	- 47 -
5.1 Droits LGBT en Géorgie.....	- 47 -
5.2 Contexte et résultats aux élections législatives du 26 Octobre 2024.....	- 49 -
Chapitre 6 : Enseignements.....	- 53 -
6.1 Politique de l'Élargissement de l'Union Européenne : Au-delà de 27 états ?	- 53 -
6.2 Problématique de l'Élargissement et des différents partenariats.....	- 55 -
6.3 Lien entre la PEV et la Politique d'élargissement européenne	- 57 -
Conclusion.....	- 60 -
Bibliographie.....	- 62 -
Annexes	- 76 -

Annexe 1 : Guide des questions dans le cadre des entretiens semi-directifs	- 77 -
Annexe 2 : Interview Bernard COULIE, professeur ordinaire et recteur honoraire de l'UC Louvain.	- 79 -
Annexe 3 : Interview Quentin MICHEL, professeur ordinaire en études européennes au département de science politique de l'Université de Liège.	- 89 -
Annexe 4 : Interview Givi AMIRANASHVILI, membre de l'équipe des études européennes et expert de la Géorgie.	- 97 -
Annexe 5 : Interview Ana LOMINADZE, conseillère principale de la Mission de la Géorgie auprès de l'UE.	- 104 -
Annexe 6 : Interview Laura LIGUORI, diplomate au sein de la Commission européenne.....	- 111 -

ACRONYMES

CE / EC : la Communauté européenne

La Commission : la Commission européenne

Le Conseil : le Conseil de l'Union européenne

CPE : la Communauté politique européenne

OTAN : l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

ONU : L'Organisation des Nations unies

PECO : les Pays d'Europe centrale et orientale

PESC : la Politique étrangère et de sécurité commune

PEV : la Politique européenne de voisinage

IEV : l'Instrument européen de voisinage

TFUE : le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

TUE : le Traité sur l'Union européenne

UE / l'Union / EU : l'Union européenne

BEI : la Banque européenne d'investissement

BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement

CEE : la Communauté économique européenne

LGBT : lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres

ONG : Organisation non gouvernementale

INTRODUCTION

L'Europe, continent que bon nombre de pays envient, est très peuplée, avec une population de plus de 743 millions d'habitants. En pleine mutation politique, économique et sociale, elle constitue un exemple de réussite mondiale et n'hésite pas à en faire usage pour diffuser au-delà de ses frontières, afin d'améliorer les indices socio-économiques d'autres pays. Elle utilise deux outils pour l'aider dans cette diffusion : la Politique européenne de voisinage (PEV) et la Politique d'élargissement de l'Union européenne (UE).

D'un côté, la PEV est mis à la disposition de l'UE pour diffuser les valeurs fondamentales qu'elle prône et pour promouvoir un espace de paix et de prospérité au-delà de ses frontières. L'Europe diffuse cette méthode de travail sur tout le continent, une méthode réputée comme étant l'une des meilleures de ces 50 dernières années. La preuve : le continent n'a plus connu de conflit depuis 80 ans.

De l'autre côté, la Politique d'élargissement européenne a pour objectif de faire grandir l'UE en incitant de nouveaux États à y adhérer. Pour atteindre cette adhésion, les États n'ont d'autres choix que de réformer certains aspects de leurs politiques. L'UE est intransigeante, mais elle se fixe un cap pour accroître son impact sur la scène internationale et accomplir les objectifs fixés par la Commission européenne.

Entre ces deux politiques, nous retrouvons la Géorgie, petit pays du Caucase qui est à un tournant de son histoire. Ancienne république de l'Union soviétique, elle vit une époque où elle doit choisir entre le marteau et l'enclume : entre l'Europe et la Russie. Ce pays doit désormais prendre son destin en main pour son développement culturel, économique, social et touristique. Il doit voler de ses propres ailes et se tourner vers le monde. Nous allons observer ce pays du Caucase sous l'œil européen.

L'Europe tente, par ces deux outils phares, d'attirer la Géorgie dans ses bras depuis de nombreuses années. Ce sens européen est censé définir son avenir. L'Europe est censée apporter stabilité et réformes importantes, des réformes attendues depuis longtemps par la population géorgienne en manque de sens. De Saakachvili à Zourabichvili, d'Antonio Costa à Ursula von der Leyen, en passant par Emmanuel Macron et Pedro Sánchez, tous attestent qu'il est de l'intérêt de la nation géorgienne de s'éloigner de l'ogre russe, et cette option fait planer un danger sur cette nation jusqu'à aujourd'hui. La seule possibilité est de se rapprocher de l'Occident et de s'accommoder de ses valeurs : démocratie, liberté, dignité humaine, respect du droit international et des droits humains. L'Europe, elle, derrière l'enjeu géorgien, joue ses propres cartes dans ses tensions avec la Russie.

Dans ce travail, nous tenterons de répondre à notre question de recherche, **Comment la Politique européenne de voisinage a-t-elle évolué vers une politique d'élargissement de l'Union européenne envers la Géorgie ?** en mobilisant l'ensemble des théories que nous avons pu développer au cours de notre enseignement universitaire.

L'objectif sera de donner aux lecteurs la capacité de maîtriser ces deux outils politiques européens, de comprendre pourquoi ils ont été créés et de les mettre en parallèle avec l'histoire de la Géorgie, en n'oubliant pas le contexte actuel particulier. Nous en tirerons des conclusions qui nous permettront de mettre en perspective le lien entre ces deux outils dans le développement de l'État géorgien, et de comprendre l'enjeu européen derrière cette quête dans une région qui reste stratégique.

Après de nombreuses recherches, il est clair que personne n'a encore établi une véritable analyse du passage de la PEV vers une Politique d'élargissement. D'où notre motivation à produire cet écrit, qui permettra peut-être de donner une perspective européenne en Géorgie.

CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITION DES CONCEPTS

Pour l'aboutissement de ce travail, j'ai pu lire et utiliser de manière pertinente le « *Guide de la rédaction du mémoire* »¹, rédigé par le professeur Geoffrey Grandjean, dans l'ensemble de mon travail.

Pour répondre à cette question, il a été nécessaire de définir une méthodologie claire et précise. Cette méthodologie de travail a été déterminée par plusieurs facteurs : d'une part, les choix méthodologiques intégrés dans ce travail, et d'autre part, un travail de terrain réalisé à travers des entretiens avec différents experts en la matière et l'analyse des sources documentaires.

1.1 CHOIX MÉTHODOLOGIQUE

Pour mieux comprendre le sujet, une analyse a été effectuée dès la construction par l'UE de l'instrument qu'est la Politique européenne de voisinage à ses premiers liens avec la Géorgie. L'utilisation du processus d'adhésion et d'intégration a permis de construire un pont. La prédominance de la méthode qualitative s'est imposée pour défendre ce mémoire. En effet, de nombreuses techniques ont été utilisées pour trouver des informations et récolter des données de manière précise.

L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :

L'utilisation de l'analyse documentaire a permis d'analyser de nombreuses sources utilisées dans ce mémoire : des ouvrages, des articles de presse, des articles scientifiques et des documents institutionnels ont été mobilisés tout au long de ce travail. La volonté de l'UE de développer un réseau dépassant ses frontières est un sujet de politique étrangère qui fait débat depuis des années et qui interroge de nombreux acteurs internationaux et institutionnels, bien au-delà de la seule Géorgie. Cette politique a évolué de manière significative depuis sa construction².

LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS :

L'utilisation de l'entretien semi-directif m'a permis de cerner les contours de l'enjeu de la création de cette PEV et l'importance qu'elle représente pour l'UE et les pays qui en bénéficient. Les entretiens menés sont considérés comme semi-directifs car ils étaient composés de questions précises et de

¹ GRANDJEAN Geoffrey, *Guide de la rédaction du mémoire*, Université de Liège, 2014.

² GOUJON Alexandra, « L'Europe élargie en quête d'identité », *Politique européenne*, vol. 15, n° 1, 2005, pp. 137-163.

questions ouvertes, ce qui a permis à chacun d'adapter ses réponses. Les questions ont été posées de la même manière à chaque intervenant. En utilisant cette méthode, cela m'a permis d'avoir une méthodologie claire et précise, tout en laissant la possibilité aux intervenants d'avoir une certaine liberté dans la façon d'exprimer leur ressenti. La diversité et la richesse des propos récoltés ont émergé de cette liberté laissée dans mes questions. Les différentes lectures ont été effectuées avant les entretiens pour enrichir nos discussions. À travers ces lectures, une liste d'hypothèses a été établie et exposée aux interlocuteurs, et elle s'est affinée au fur et à mesure des entretiens. Beaucoup de points ont émergé de chaque entretien, y compris certaines contradictions de leur part. D'autres lectures ont été fournies par certains interlocuteurs à la fin de nos entretiens afin d'enrichir ma recherche.

Il m'est également arrivé de subir des refus au cours des deux années que m'aura pris la conception et la retranscription de mon mémoire. Une centaine de mails ont été envoyés à des ministres, des députés, des membres d'administrations et des institutions, mais beaucoup ont choisi de ne pas me répondre, invoquant un manque de temps, un refus, ou simplement ne souhaitant pas aborder un sujet qu'ils jugeaient « touchy ». Les réponses à ce terme « touchy » seront apportées plus tard dans ce mémoire. Par exemple, aucun membre du gouvernement ou de l'administration géorgienne n'a répondu à mes mails. Les connexions avec le Parlement européen et le Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que son administration, ont été très difficiles, bien que j'aie pu recevoir certaines publications intéressantes de leur part, sans qu'il n'y ait de refus clair, ils m'ont renvoyé vers d'autres institutions importantes.

Sept entretiens semi-directifs ont été réalisés. Cinq d'entre eux ont été utilisés pour ce travail. La sélection des acteurs s'est effectuée par catégories afin de réunir un large éventail d'expertises : un professeur, un docteur en sciences politiques, un Géorgien, un employé de l'ambassade et un employé de la Commission européenne. L'ensemble de ces entretiens se trouve dans les annexes.

- Au sein des professeurs d'université :
- **Bernard Coulie** (Cfr. Annexe 2), docteur en philologie et histoire orientale, il est professeur ordinaire de l'UC Louvain. Il fut recteur de 2004 à 2009 de cette université et est actuellement le recteur honoraire³. Il a été co-commissaire de l'exposition "*Géorgie, une histoire de rencontres*" au Musée d'Art & d'Histoire, dans le cadre d'Europalia Georgia.

³ Université de Louvain, Répertoire, disponible sur le lien suivant : <https://uclouvain.be/fr/repertoires/bernard.coulie>.

- **Quentin Michel** (Cfr. Annexe 3), Professeur ordinaire en études européennes au département de science politique de l'Université de Liège⁴. Il fut Président du département des sciences politiques de l'Université de Liège de 2007 à 2011. Il a travaillé comme expert national détaché pour la Commission européenne.

➤ Au sein des politologues :

Lors de ma rencontre avec Quentin Michel, celui-ci m'a présenté l'un de ses collaborateurs :

- **Givi Amiranashvili** (Cfr. Annexe 4) est docteur en sciences politiques à l'Université de Liège. Membre de l'équipe des études européennes⁵, il est un expert de la Géorgie. Il se spécialise également dans les relations internationales et la sécurité mondiale. De nationalité géorgienne, il a pu partager son point de vue en tant que ressortissant, tout en évoquant ses nombreux séjours réguliers dans son pays d'origine.

➤ Au sein de la diplomatie géorgienne en Belgique :

- **Ana Lominadze** (Cfr. Annexe 5), conseillère principale de la Mission de la Géorgie auprès de l'UE. Elle travaille à l'ambassade de Géorgie auprès du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Elle est diplomate géorgienne et après quelques années, elle change de pays afin de représenter son état au sein de différentes nations. Elle a été déléguée par l'ambassadeur de Géorgie en Belgique pour répondre à mes questions.

➤ Au sein de la diplomatie de la Commission européenne :

- **Laura Liguori** (Cfr. Annexe 6) est diplomate au sein de la Commission européenne, où elle représente l'institution dans diverses délégations à l'étranger. Actuellement, elle occupe le poste de cheffe d'équipe au sein de la direction générale chargée du plan d'investissement économique de la Commission européenne, dans le cadre des négociations de voisinage et d'élargissement concernant la Géorgie et la Moldavie. Elle est spécifiquement responsable de la partie relative à la Géorgie.

⁴ Université de Liège, Répertoire, disponible sur le lien suivant : https://www.uliege.be/cms/c_9054334/fr/repertoire?uid=u015359

⁵ The European Studies Unit (ESU) disponible sur le lien suivant : <https://www.esu.ulg.ac.be/about-us/>

1.2 DÉFINITION DES CONCEPTS

Dans ce chapitre, nous allons définir des concepts afin de nous permettre de comprendre les termes qui seront utilisés tout au long de ce mémoire et nous éviter tout problème d'incompréhension.

LA POLITIQUE DE RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UE :

L'UE a tiré parti de sa position dominante dans son hémisphère pour développer divers accords avec d'autres régions. Ces accords sont appelés partenariats, coopérations ou sommets avec des partenaires stratégiques. La disparition de l'URSS, ainsi que d'autres phénomènes tels que les conflits mondiaux, a conduit à l'émergence d'instruments européens de voisinage et de partenariat, destinés à répondre aux nouvelles réalités géopolitiques et géostratégiques de la région. L'UE définit ses domaines d'action et ses objectifs spécifiques avec chaque pays ou région partenaire dans le cadre du processus de programmation ⁶. L'objectif de l'UE est d'exercer une influence mondiale et d'avoir un impact significatif dans différentes régions et sur la scène internationale. Cette base légale se trouve dans la Charte des Nations unies et le droit international.

L'article 2 du traité sur l'UE stipule que « l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités »⁷.

LA POLITIQUE D'ÉLARGISSEMENT DE L'UE :

La politique d'élargissement de l'UE concerne les pays souhaitant adhérer à l'UE et soutient leurs réformes démocratiques et économiques ⁸. Ce processus d'adhésion est encadré par une procédure définie dans le traité sur l'UE (TUE) ⁹. Elle est en vigueur depuis la création de l'UE, mais a été révisée après les dernières vagues d'adhésion. Les pays candidats doivent s'efforcer d'adhérer aux valeurs européennes et de démontrer leur viabilité économique pour garantir leur candidature.

« Ce dernier processus a souvent été étudié du point de vue de ses effets sur le processus d'intégration, mais également comme une série de programmes d'action publique ou encore comme une succession

⁶ Commission européenne : https://international-partnerships.ec.europa.eu/countries_fr

⁷ Article 2 du traité de UE.

⁸ SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de Sciences Po, 2020.

⁹ L'article 49 du traité sur l'Union européenne.

de décisions politiques dessinant les contours évolutifs de cette communauté politique particulière qu'est l'UE »¹⁰.

L'UE s'est élargie à 28 États, si l'on compte la Grande-Bretagne qui, lors de son départ de l'UE le 31 janvier 2020, a fait appliquer pour la première fois l'article du Traité sur l'UE (TUE) permettant à tout État membre de se retirer volontairement de l'UE¹¹. Cette fracture (Brexit¹²) a fragilisé les relations entre les deux parties et affecté les différents accords économiques et de politique de concurrence.

A la suite de l'agression de la Fédération de Russie sur l'Ukraine en 2022, le processus d'élargissement fut relancé pour les pays du Caucase, comme nous le verrons plus loin¹³. Devenir membre peut prendre du temps et de l'énergie¹⁴.

L'INTÉGRATION EUROPÉENNE :

L'intégration européenne représente le transfert d'une partie des compétences juridiques et de la souveraineté nationale des États vers des institutions afin de supprimer certaines règles au profit de la cause commune¹⁵. Elle permettrait de réunir les peuples dans une union plus grande. Plusieurs avantages en découlent : la libre circulation des citoyens de l'Union signifie que les ressortissants de l'UE peuvent se rendre dans un autre État membre sans avoir besoin de visa préalable. Le libre-échange et l'abaissement des droits de douane pour les entreprises au sein de l'UE favorisent l'économie locale¹⁶.

On parle d'une approche fédéraliste qui met en avant une gouvernance autonome et partagée¹⁷. La coopération entre les différents niveaux de pouvoir et le partage de valeurs communes garantissent le

¹⁰ SAURUGGER, Sabine, *et al.*, « L'élargissement de l'Union européenne : un processus de transfert institutionnel ? : Introduction », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/2 Vol. 13, pp. 177-178.

¹¹ Article 50 du TUE.

¹² BERRIGAN John. *et al.*, « Six ans après le Brexit : les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni en matière de politique de concurrence et de réglementation des services financiers », *Revue d'économie financière*, 2022/4, n° 148, pp. 43-54.

¹³ DA SILVA Lucas, « Elargissement de l'UE : pourquoi l'adhésion de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie va prendre du temps ». *Toute l'Europe*. 15 décembre 2023, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/elargissement-de-l-ue-pourquoi-l-adhesion-de-l-ukraine-de-la-georgie-et-de-la-moldavie-n-est-pas-pour-demain>.

¹⁴ DA SILVA Lucas, *Toute l'Europe* : ibid.

¹⁵ SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de Sciences Po, 2020.

¹⁶ GOUJON Alexandra, « L'Europe élargie en quête d'identité », *Politique européenne*, vol. 15, n° 1, 2005, pp. 137-163.

¹⁷ « Le fédéralisme européen », *Politique européenne*, 53, n° 3, 2016, p.82.

bon fonctionnement de cette future union¹⁸. L'approche se fait de manière transversale et à plusieurs niveaux.

Et, à ce sujet, on peut encore citer Dario Battistella : « Leur maîtrise est aujourd'hui plus que nécessaire face aux problèmes auxquels l'UE est confrontée : résurgence du populisme en son sein, critique publique de son déficit démocratique, Brexit, incapacité à coordonner l'afflux et l'accueil des migrants et des réfugiés, difficultés à répondre à la crise économique et financière ou encore à celle de la pandémie de Covid-19... »¹⁹.

LE POUTINISME :

Le courant actuel de la Fédération Russe est « le poutinisme »²⁰. Cette idéologie repose sur un État central russe fort et sur un nationalisme exacerbé qui vise à établir la domination de la Russie sur ses anciens alliés de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), dissoute en 1991.

Ceci entraîne la concentration de tout le pouvoir politique et économique autour des hommes du Kremlin, ainsi qu'une propagation de cette idéologie dans les différentes strates de la société russe. Le « poutinisme » repose sur l'adhésion d'une grande partie de la population et sur un sentiment nationaliste qui s'appuie exclusivement sur son leader en vue de redevenir la plus grande puissance mondiale. Il s'agit d'une volonté du président russe de créer le « cinquième empire »²¹. En outre, Poutine a un contrôle absolu sur les moyens de communication passant par son territoire²².

Sur la scène internationale, Poutine dispose d'alliés de poids et a réussi à instaurer la peur dans certains États voisins²³.

¹⁸ BATTISTELLA Dario, « Chapitre 11. L'intégration », *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2009. pp. 397-430.

¹⁹ SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne : 2^e édition mise à jour et augmentée*. Presses de Sciences Po. Coll. « Références », (2020).

²⁰ AYIMPAM Sylvie, « Les racines du poutinisme. Un dossier Cairn info. », *Régulation violence incertitude*. Disponible à l'adresse: <https://doi.org/10.58079/toq7> (consulté le 30 septembre 2024).

²¹ BOZARSLAN Hamit, « Qu'est-ce que le poutinisme ? », *Esprit*, 2023/3 Mars, pp. 43-47.

²² LAMBRECHT Martine, « Vladimir Poutine ne se contente pas de contrôler l'information en Russie, la désinformation russe vise aussi l'Occident ». *RTBF*. 14 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtbf.be/article/vladimir-poutine-ne-se-contente-pas-de-controler-l-information-en-russie-la-desinformation-russe-vise-aussi-l-occident-11343592> (consulté le 8 octobre 2024)

²³ GORDADZÉ Thorniké, « La Géorgie et ses « hôtes ingrats », *Critique internationale*, vol. 10, n° 1, 2001, pp. 161-176.

L'INGÉRENCE RUSSE :

La Russie a un objectif clairement assumé : bloquer l'élargissement de l'UE vers l'Est du continent²⁴. Les dix derniers pays ayant l'ambition de rejoindre un jour l'UE entretiennent des liens de proximité avec la Russie²⁵. Poutine a dans sa ligne de mire les États voisins candidats à une adhésion à l'UE²⁶. L'agrandissement de l'UE risque d'apporter des relais aux occidentaux face aux Russes. Les Russes veulent maintenir une frontière entre eux et l'Europe. Ils pratiquent une stratégie d'étouffement vis-à-vis des pays voisins.²⁷

Dans chacun de ces dix États, et notamment en Ukraine, en Moldavie et en Géorgie, on retrouve un pays fracturé en deux, avec des pro-européens d'un côté et des pro-russes de l'autre²⁸. On a le sentiment que l'avenir de ces États se joue beaucoup plus à Bruxelles et à Moscou que dans leurs capitales respectives. Ils sont en quête de paix et de prospérité²⁹.

Josep Borell, Vice-Président de la Commission européenne et Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères lance un avertissement dans un discours devant la Commission : « On ne peut continuer à avoir des relations avec la Russie tout en continuant le processus d'adhésion à l'UE. La Russie constitue une menace existentielle pour l'Europe, aujourd'hui plus que jamais... L'adhésion à l'UE est devenue un choix existentiel »³⁰. Nous sentons la perte de patience de l'UE, qui souhaite que ces États se positionnent une bonne fois pour toutes du côté des occidentaux. Ces États doivent suivre les pas de l'Ukraine³¹.

²⁴ REGEMORTER Jean-Louis, *La Russie et le monde au XX^e siècle. Un siècle d'histoire*, Masson, 1995.

²⁵ RUPNIK Jacques (dir.), *Les banlieues de l'Europe : les politiques de voisinage de l'Union européenne*, Presses de Sciences Po, 2007.

²⁶ ACKERMAN Galia, et al., *Le livre noir de Vladimir Poutine*. Perrin. « Tempus », 2023.

²⁷ COURTOIS Stéphane, *Sortir du communisme, changer d'époque*. Presses Universitaires de France, 2011.

²⁸ RICHARDSON Erica, « Reconstruire la couverture universelle après l'accession à l'indépendance : les leçons de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine », *Les Tribunes de la santé*, vol. 72, n° 2, 2022, pp. 71-81.

²⁹ MITRANY David, *A Working Peace System*, 1943, p. 63.

³⁰ « L'ingérence russe menace de paralyser l'élargissement de l'Europe », *L'Echo*. 31 octobre 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.lecho.be/dossiers/conflict-ukraine-russie/l-ingerence-russe-menace-de-paralyser-l-elargissement-de-l-europe/10571802.html>

³¹ « Ukraine, Moldavie, Géorgie : quelles relations avec l'Union européenne ? », *Vie Publique*. 4 avril 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/284305-ukraine-moldavie-georgie-queles-relations-avec-lUnion-europeenne> (consulté le 6 avril 2024).

Les occidentaux accusent le Kremlin de placer des hommes de paille pour continuer à exercer un contrôle étatique à distance sur ces pays voisins. Plusieurs oligarques monnayent le financement de positions stratégiques que les leaders devront adapter dès leur accession au sommet du pouvoir³².

³² DURAND Mathilde, « Géorgie : qui est Bidzina Ivanichvili, le milliardaire accusé d’être le « dirigeant de l’ombre » du pays du Caucase ? », *Le Parisien*. 28 octobre 2024. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.leparisien.fr/international/georgie-qui-est-bidzina-ivanichvili-le-milliardaire-accuse-detre-le-dirigeant-de-lombre-du-pays-du-caucase-28-10-2024-LQ5Q5JNNJZBLVGZ4MJ5VKCUIM4.php> (consulté le 3 novembre 2024).

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre aborde les théories utilisées pour répondre à la question de départ et en tirer des enseignements. L'approche réaliste, théorie des relations internationales, met en évidence les causes et la primauté de la politique étrangère sur la politique interne des États. Elle est essentielle pour comprendre les subtilités des relations internationales et leur dynamique.

Nous mobiliserons plusieurs auteurs défendant la théorie réaliste pour comprendre l'analyse de la réalité telle qu'elle est. Nous commencerons par **Thomas Hobbes**, pour sa vision de l'état de nature et de sa quête de la paix. Selon lui, la fin de l'anarchie passera par « le Léviathan »³³. Cet auteur parle de l'apparition des causes et fait référence au réalisme politique de son époque. Ensuite, nous mobiliserons **Hans Morgenthau** et **Raymond Aron**, qui sont des experts des relations internationales, définis comme des réalistes classiques. Pour eux, « le système international est déterminé par des valeurs qui existent au sein des États, et ces valeurs influencent la stabilité du système »³⁴.

Enfin, nous étudierons la théorie sécuritaire, qui nous semble nécessaire pour maîtriser l'ensemble des enjeux stratégiques entre la région européenne et la région du Caucase. La notion de puissance est au centre de l'approche réaliste. La paix qui règne sur le continent européen depuis plusieurs années, malgré les tensions pesantes et le contexte international, en est un exemple. L'utilisation de la coercition dans l'arène internationale permet de maintenir un semblant de paix et, pour certains, de faire prévaloir leurs intérêts au détriment des autres pays³⁵.

Pour conclure cette partie théorique, nous aborderons, dans l'équilibre mondial actuel, la géopolitique mondiale. Plusieurs concepts tels que l'équilibre des puissances, la rivalité et les alliances entre les États seront utilisés pour comprendre les enjeux stratégiques et les partenariats qui se tissent entre certaines régions et certains États sur la scène internationale. Nous les mettrons, ensuite, en perspective avec le cas de la Géorgie. Ce pays, situé entre l'Europe et la Russie, doit mettre un couvercle sur les tensions sociales afin d'éviter une implosion à l'intérieur de ses frontières.

³³ HOBBS Thomas (trad. Gérard Mairet), *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, Gallimard, 2000.

³⁴ BRAILLARD, Philippe. *et al.* « Chapitre IV. Le système international », in *Les relations internationales*, Presses Universitaires de France, 2016. pp. 72-99.

³⁵ BLOOM William, *Personal Identity, National Identity and International Relations*, Cambridge University Press, 1990.

2.1 L'APPROCHE RÉALISTE

L'approche réaliste des relations internationales est le cadre théorique choisi pour répondre à la question de recherche de ce travail et comprendre l'influence d'une politique sur un milieu, l'analyse de la réalité telle qu'elle devrait être, ainsi que la mise en avant des différentes causes du sujet abordé. Le réalisme n'est pas seulement une théorie. C'est avant tout un courant de pensée, reflétant un conservatisme et prônant le rejet du progrès et de l'utopie³⁶. C'est au XIX^e siècle que le réalisme va émerger comme la théorie permettant de comprendre les relations entre les nations. Les États cherchent avant tout à assurer leur sécurité et à accroître leur puissance sur la scène mondiale en raison de la lutte qui existe entre eux. Nous nous retrouvons dans une course à l'envahissement d'un État et au non-respect de la souveraineté. À la suite des deux grandes guerres mondiales et de la guerre froide, cette théorie continuera à prendre de l'ampleur jusqu'à sa contestation à la chute de l'URSS.

Nous avons tout de même des auteurs précurseurs du réalisme politique du XV^e au XVII^e siècle, comme Thomas Hobbes, qui va proposer des solutions et des théories pour sortir de cette anarchie internationale³⁷.

Hobbes essaye de fonder sa théorie et de refonder la légitimité du pouvoir des dirigeants en mettant en marge la religion ou la tradition³⁸. Bon nombre de monarchies absolues étaient basées sur des transmissions de pouvoir entre des castes familiales ou par la désignation, par une obédience, d'une personne devant montrer le chemin aux autres.

Selon Hobbes, nous devons admettre que, pour que le pouvoir dirigeant puisse nous sortir de l'anarchie, nous devons envisager la mise en œuvre d'un contrat international durable pour la stabilité et la paix. Ce contrat s'appellerait « Le Léviathan »³⁹. Ce dernier est le titre d'un bouquin de Thomas Hobbes qui serait une métaphore désignant l'État. Ce serait une sorte d'autorité supérieure internationale qui serait garante pour juger les infractions ou les dérives commises par les États.

³⁶ MACLEOD Alex, O'MEARA, Dan, dir., *Théorie des relations internationales: Contestations et résistances*. Éditions Athena, 2007.

³⁷ TELO Mario, *Relations internationales. Une perspective européenne*, Éditions de L'université de Bruxelles, 2013.

³⁸ BOURDEU Étienne., *et al.* « Chapitre 10. Art, culture et sciences au XVII^e siècle », in *Les Temps modernes XVI^e-XVIII^e siècle*, Armand Colin, 2018. pp. 165-183.

³⁹ HOBBS Thomas, *ibid*, p.50.

Il y aurait une perte de souveraineté des différents États du monde au profit de cette autorité, ainsi qu'une légitimité, une adhésion et une acceptation de la part des États, qui devraient garantir la paix dans le monde⁴⁰.

Les quatre propositions retenues dans le livre *Théorie des relations internationales* de Dario Battistella pour résumer le paradigme réaliste sont :

- L'État d'anarchie dans lequel se trouvent les relations internationales est équivalent à un État de guerre. Aucune autorité suprême n'est capable d'empêcher le recours à la violence sur la scène internationale ;
- Les acteurs déterminants des relations internationales sont les États-nations organisés sur le territoire terrestre. Ce sont eux les principaux acteurs des conflits ;
- Les États-nations sont des acteurs rationnels et agissent selon un critère de choix rationnel. Ils cherchent à maximiser leur intérêt national sans prendre en compte l'intérêt supranational. Le calcul « coût/bénéfice » est le seul critère expliquant la décision prise par un État dans une politique étrangère ;
- L'équilibre des puissances est le seul système capable de maintenir cette anarchie internationale dans un semblant d'entente. La paix et le progrès ne sont pas possibles, et il y a une pauvreté en termes de stabilité internationale ⁴¹.

Il est possible, au-delà de la simple différence entre auteurs réalistes, d'identifier plusieurs courants principaux du réalisme : le réalisme classique, le néoréalisme, la synthèse néo(réaliste)-néo(libérale), le réalisme néoclassique⁴².

Dans le cadre de ce mémoire, nous allons nous concentrer sur le réalisme classique, car nous allons analyser la nature humaine et la politique intérieure des nations en tant qu'éléments clés pour

⁴⁰ LESSAY Franck, « Chapitre III - Le Léviathan Léviathan et son contexte politique », in *Souveraineté et légitimité chez Hobbes*, Presses Universitaires de France, 1988. pp. 43-52.

⁴¹ BATTISTELLA, Dario., *et al.*, « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », in *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2019. pp. 121-168.

⁴² MACLEOD Alex et O'MEARA Dan (dir.), *Théorie des relations internationales: Contestations et résistances*. Éditions Athena, 2007.

comprendre le raisonnement de l'État et les causes des partenariats interétatiques, à travers les auteurs Morgenthau⁴³ et Aron⁴⁴.

Dans la perspective de l'analyse de nos décisions, Hans Morgenthau affirme que la politique internationale permet d'expliquer la politique interne d'un État⁴⁵ : c'est la seule façon d'améliorer le monde et de « travailler avec ses forces en présence, pas contre elles »⁴⁶. Le concept de « balance of power »⁴⁷ prend tout son sens dans l'optique de ce mémoire et occupe une place importante dans la théorie de Morgenthau. Il s'agit de l'instrument permettant aux États de maintenir leur indépendance, selon lui.

Pour Raymond Aron, la sécurité est au centre de la vie internationale. L'ensemble des États poursuivent les objectifs de sécurité et de puissance afin de garder leur place sur la scène internationale. Il élabore le concept de « transnational »⁴⁸ : les relations entre les individus appartenant à des nations différentes. Une institution qui se concentre sur la coopération commerciale, les flux migratoires et les convictions partagées. Il parle des différents problèmes mondiaux qui influencent et dictent la politique : les changements socio-économiques, le chômage, la démographie. Aron anticipe une sorte de PEV avant l'heure.

Dans la théorie de l'approche réaliste, les États ont un enjeu et une place importants. Dans ce travail, nous nous concentrons sur le rôle de cette union politico-économique occidentale par la délégation et la transmission de certaines compétences à des organes communautaires. Nous allons travailler avec cette approche en faisant évoluer cette théorie dans le cas d'une union de plusieurs États ayant la même volonté et les mêmes causes communes, même si cette union n'est pas un État.

Dans la spécificité de la théorie choisie, nous devons reconnaître que l'UE n'est pas un acteur central, car elle n'est pas un État en tant que tel. Sa création résulte de la volonté des États membres de céder une partie de leur souveraineté. Par conséquent, nous estimons intéressant de développer, dans notre

⁴³ MORGENTHAU Hans, « Positivism, Functionalism, and International Law », *American Journal of International Law*, 1940, vol. 34, n° 2, p. 269.

⁴⁴ HOFFMANN Stanley, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, Hiver (4), 2006, pp. 723-734.

⁴⁵ MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations: the struggle for power and peace*, Knopf, 1948.

⁴⁶ JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, « Pour un réalisme libéral en relations internationales », *Commentaire*, 2013/1, n° 141, pp. 13-20.

⁴⁷ BALTHAZAR Louis, « Chapitre 4. Le cadre idéologique : Les grands courants de pensée politiques », in *La politique étrangère des États-Unis Fondements, acteurs, formulation*, Presses de Sciences Po, 2022, pp. 133-166.

⁴⁸ HOLEINDRE Jean-Vincent, « En quête d'une théorie (politique) des relations internationales : Raymond Aron et son héritage », *Revue française de science politique*, 2021/5 Vol. 71, pp. 725-744.

mémoire, le concept de « l'EU Geopolitical Actorness ». Il s'agit de la capacité, dans le cas de l'UE, à ne pas être reconnue comme un État sur la scène internationale, tout en obtenant l'adhésion et la crédibilité nécessaires pour être perçue comme une puissance capable d'influencer un acteur tiers.

LES ÉQUILIBRES DE PUISSANCES ET ALLIANCE/RIVALITÉ DANS LE RÉALISME :

Les équilibres de puissances

L'objectif de ce mémoire est d'analyser l'efficacité de la PEV dans le cas des États partenaires et de mettre en lumière les principales raisons de sa création. Il est nécessaire de comprendre les causes et les réalités ayant conduit à l'élaboration d'une telle politique. Quel est l'objectif derrière cette initiative ?

Certains auteurs réalistes, tels qu'Arnold Wolfers et Kenneth Waltz, concentrent leurs travaux sur le phénomène des équilibres de puissance qui définissent la scène internationale⁴⁹. Ils s'intéressent au rôle que les États attribuent à leurs dirigeants dans leurs interactions et relations avec les autres nations. En effet, les facteurs externes influençant un État peuvent modifier ses intérêts et affecter directement son identité⁵⁰.

L'équilibre des puissances désigne le rapport de compétition entre quelques puissances nationales, de forces égales, qui entrent en compétition les unes contre les autres⁵¹. Cette compétition stabilise l'ensemble des États sur un même pied d'égalité. Les autres États choisissent très souvent de rejoindre le camp du plus fort ou tentent de l'équilibrer en se coalisant avec d'autres. L'exemple type de ce concept est la guerre froide, une période intense d'affrontements idéologiques et de rivalités géopolitiques qui s'étendit sur une grande partie du XX^e siècle. Avant la chute de l'URSS, deux grands pôles s'affrontaient par des guerres par procuration sans en venir directement aux mains : d'un côté, le camp des États-Unis, et de l'autre, celui de l'URSS. Depuis lors, l'équilibre des puissances a été bouleversé. Les États-Unis d'Amérique, en tant que première puissance mondiale, et l'UE, autrefois zone exemplaire de prospérité et de paix, considérée comme la plus grande réussite en matière de coopération régionale, sont confrontés à plusieurs crises⁵² ainsi qu'à la croissance fulgurante d'autres

⁴⁹ WALTZ Kenneth N, « Man, the State and War: A Theoretical Analysis. », *Revue française de science politique*, vol. 12, n° 1, 1962, pp. 208–210.

⁵⁰ FLEINER-GERSTER Thomas, « Chapitre premier. Les éléments de l'État », in *Théorie générale de l'État*, Graduate Institute Publications, 1986, <https://doi.org/10.4000/books.iheid.1781>.

⁵¹ NYE Joseph S., « L'équilibre des puissances au XXI^e siècle », *Géoéconomie*, 2013/2 n° 65, 2013, pp. 19-29.

⁵² MÉGIE Antoine *et al.*, « L'Union européenne et le nouvel équilibre des puissances », *Politique européenne*, 2013/1 n° 39, pp. 9-21.

régions et nations du monde : la Chine, l'Inde, la Russie, sans oublier les défis posés par les révolutions arabes. Les Occidentaux doivent se réinventer pour ne pas perdre le contrôle et conserver leur influence. Par le passé, le Plan Marshall, instauré à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avait permis de reconstruire les villes des États européens tout en assurant un contrôle américain sur les pays bénéficiaires⁵³.

ALLIANCE/RIVALITÉ :

Alliance

Nous tenterons d'analyser la montée en puissance des différents géants mondiaux ainsi que leurs éventuelles trajectoires de collision ou de regroupement, en nous appuyant sur deux concepts peu développés dans les relations internationales : l'« alliance » et la « rivalité ».

Pour Stephen M. Walt, une alliance est « une relation formelle ou informelle de coopération sécuritaire entre un minimum de deux États souverains »⁵⁴. Les alliances ont toujours fait partie intégrante des relations internationales. Elles permettent à des États, bien que géographiquement éloignés, de nouer des interactions croissantes pour atteindre leurs objectifs communs. Ces alliances lient les États par des traités internationaux qui, souvent, mettent l'accent sur des aspects économiques, sécuritaires, etc. On peut citer, à titre d'exemple, l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)⁵⁵, la Ligue arabe, l'Union européenne, l'Union africaine (UA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Trois motivations principales mènent à la formation d'une alliance⁵⁶ :

- « Le balancing »⁵⁷, cela consiste à aller contre la puissance menaçante afin de rééquilibrer les puissances au sein de l'ordre international ;
- « Le bandwagoning »⁵⁸, cela implique de s'allier avec la puissance concurrente, voire hostile, afin de la tenir à distance ;

⁵³ GIRAULT René, et LÉVY-LEBOYER Maurice (dir.), *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*. Institut de la gestion publique et du développement économique, 1993.

⁵⁴ STEPHEN M., « Alliance Formation and the Balance of World Power », *International Security*, vol. 9, n°4, 1985, pp. 3-43.

⁵⁵ ZIMA Amélie, « Chapitre IV. La politique d'élargissement post-1989 », in *L'OTAN*, Presses Universitaires de France, 2023, pp. 88-104.

⁵⁶ HOLEINDRE Jean-Vincent, *et al.*, « Qu'est-ce qu'un allié ? », *Inflexions*, 2019/2, n° 41, pp. 67-76.

⁵⁷ *Ibid.*, p.68.

⁵⁸ *Ibid.*, p.70.

- « Le tethering »⁵⁹, cela constitue l'alliance au sens institutionnel, encadrée par un ensemble de normes visant à accroître la transparence et l'interdépendance entre les alliés.

Rivalité

Les rivalités ont toujours fait partie de l'histoire mondiale. Les deux grandes guerres mondiales, la guerre froide, les intrusions dans la souveraineté des États et la course aux armements en sont des exemples marquants. Ces tensions et conflits ont conduit à la formation d'alliances entre certains États, tout en exacerbant les tensions entre d'autres.

La fin de la guerre froide a relancé le cycle des rivalités. Nous sommes passés d'un monde bipolaire à un monde multipolaire, avec des rivalités venant de toutes parts et des institutions regroupant différents États en rivalité, proches d'en venir à la guerre⁶⁰. Parmi les ouvrages fondateurs de cette tradition, on compte *The Twenty Years' Crisis* du Britannique E. H. Carr (1939) et *Politics Among Nations* de l'Américain Hans Morgenthau (1948). Selon ces ouvrages, la guerre est une constante de l'histoire humaine, les États sont mus par un désir de puissance, et le conflit est le moteur principal des relations interétatiques^{61, 62}.

2.2 LA THÉORIE SÉCURITAIRE

Utiliser le concept de la théorie sécuritaire dans cette analyse permet de s'interroger sur la façon dont un pays anciennement proche de la Russie, tel que la Géorgie, entre dans le cadre politique de la PEV et espère tirer profit de la sécurité européenne à son avantage. Cela permet surtout à l'UE de repousser encore plus loin ses frontières. Cela permet aussi de comprendre l'enjeu qui sous-tend ce concept, avec la peur de l'UE de défendre ses frontières contre ses ennemis et de créer un réseau avec son voisinage.

Pour définir le concept de sécurité, nous allons prendre celle d'**Arnold Wolfers** : « La sécurité, dans un sens objectif, mesure l'absence de menaces sur les valeurs centrales ou, dans un sens subjectif, l'absence de peur que ces valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque »⁶³. La sécurité est un vecteur important dans les relations internationales. Le concept de sécurité signifie la protection d'un État, et donc de sa population, contre une menace, normalement militaire. Elle représente l'absence de menace

⁵⁹ HOLEINDRE Jean-Vincent, *et al.*, « Qu'est-ce qu'un allié ? », *Inflexions*, 2019/2, n° 41, pp. 67-76.

⁶⁰ SERRANO Silvia *et al.*, « Géorgie 2003 : Relève pacifique », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2004/1 n° 1041, pp. 121-136.

⁶¹ MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations: the struggle for power and peace*, Knopf, 1948.

⁶² CARR Edward Hallett, *Twenty Years' Crisis, 1919-1939*, Harper Perennial, 1964.

⁶³ VILTARD Yves, « Que faire de la rhétorique de l'amitié en Relations Internationales ? », *Raisons politiques*, 2009/1 n° 33, pp. 127-147.

pesant sur les États et l'absence totale de la notion de peur qui pourrait surgir si ses valeurs venaient à être attaquées. Nous évoquons également le concept de « dilemme de la sécurité » dans l'état anarchique qui caractérise les relations internationales. Ce concept de John H. Herz affirme que dès qu'un État accroît sa puissance militaire pour garantir sa sécurité, cela sera perçu comme une menace par un autre État, qui, à son tour, renforcera sa puissance militaire⁶⁴. Ce dilemme conduit très souvent à une course à l'armement. Les États cherchent à créer ou à acquérir les meilleures armes susceptibles de faire peur à l'adversaire. Ces armes pourraient être utilisées en temps de guerre et de manière stratégique pour gagner du temps et économiser des ressources pour le pays en proie à la guerre. Le raisonnement stratégique est au cœur de chaque politique menée par les dirigeants des États. Il suffit de susciter la peur dans le camp adverse pour éviter une guerre. L'Europe est en train de constater son impuissance stratégique et ses multiples dépendances dont celle à l'égard des États-Unis⁶⁵.

De nouveaux facteurs font leur entrée avec ce qu'on appelle la sécurité internationale. Elle englobe tant la guerre et la paix que la criminalité organisée, le terrorisme, le changement climatique, ainsi que la pauvreté, la cybersécurité et la place de la technologie. Les différents acteurs et institutions internationales (États, ONU, OTAN, UE, sociétés militaires privées, ONG) doivent prendre en compte ces enjeux et les intégrer dans les différents agendas⁶⁶.

La sécurité et la défense sont des enjeux importants et des secteurs importants qui concernent l'ensemble des États. En analysant ces deux enjeux, nous espérons créer, selon E. B. Haas, un processus de « spill over », c'est-à-dire l'effet de la tache d'huile, nous essayons une pratique dans un domaine particulier qui engendrera dans le plus long terme le développement de collaborations dans d'autres secteurs⁶⁷.

Dans les années 2000, l'objectif affiché par les représentants des États membres et des institutions européennes était d'améliorer l'image de la politique extérieure de l'UE, en rassemblant les pratiques, les ressources et les instruments civils et militaires à disposition. L'objectif était de se doter d'une approche globale, référence en termes de conduite de l'action extérieure européenne⁶⁸.

⁶⁴ « Sécurité et immigration », *Cultures & Conflits*, Vol. 3132, n° 3, 1998.

⁶⁵ DE GLINIASTY Jean, « L'Europe victime collatérale de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ? », *Revue Défense Nationale*, 2022/5 n° 850, pp. 14-20.

⁶⁶ DESCHAUX-DUTARD Delphine, *Introduction à la sécurité internationale*. Presses universitaires de Grenoble, 2018.

⁶⁷ WHITE Brian, « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques », *Revue internationale et stratégique*, 2002/4 n° 48, pp. 89-97.

⁶⁸ BISCOP Sven, *The EU and the European Security Strategy: Forging a Global Europe*, Routledge, 2008.

Cette dernière partie vient clôturer les développements théoriques utiles pour notre travail. La section suivante dresse le cadre historique de la PEV.

CHAPITRE 3 : CADRE HISTORIQUE : L'ENGAGEMENT EUROPÉEN EN GÉORGIE (RELATION UE - GÉORGIE)

Cette partie retrace l'évolution des relations entre l'UE et la Géorgie, de la mise en place de la PEV jusqu'à la demande de statut de candidat à l'UE. Ces étapes reflètent les tensions internes, entre les aspirations européennes de la population et les positions pro-russes du gouvernement, comme nous le verrons dans le titre suivant.

3.1 LA PEV

« Alors même que notre Communauté est de plus en plus prise au sérieux et, signe des temps, accusée par les uns de vouloir se replier sur elle-même, ou bien, désirée par d'autres qui veulent ou la rejoindre ou coopérer davantage avec elle, nous mesurons le chemin qui reste à parcourir. L'Europe partenaire, selon l'expression proposée par la Commission, exige plus de cohésion, plus de sens des responsabilités, plus d'initiatives. L'Histoire frappe à notre porte. Allons-nous faire comme si nous étions sourds ? »⁶⁹ a déclaré **Jacques Delors**, ancien Président de la Commission, dans un discours devant le Parlement européen en 1989. Ce discours démontre une volonté capitale de l'UE dans le chef de ses dirigeants : son voisinage⁷⁰.

La PEV est une initiative de l'UE qui vise à renforcer les relations avec les pays voisins situés à l'Est et au Sud de ses frontières⁷¹. « Cette stratégie ayant si bien réussi avec l'adhésion, le 16 avril 2003, de huit pays postcommunistes dans l'UE, pourquoi ne pas l'appliquer dès lors aux nouveaux voisins à l'Est afin d'éviter de nouvelles lignes de partage en Europe et de promouvoir la stabilité et la prospérité ? », selon les mots du commissaire Günter Verheugen⁷². Lancée en 2004, la PEV a pour objectif d'établir des relations étroites avec les pays voisins, en soutenant des réformes économiques, politiques et sociales. Elle cherche également à promouvoir les droits de l'Homme et la démocratie. L'UE offre un soutien

⁶⁹ « Discours de Jacques Delors devant le Parlement européen », Bulletin des Communautés européennes. 1989, n° Supplément 1/89. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.

⁷⁰ LIPPERT Barbara, « La Politique européenne de voisinage. Perspectives internes et externes », *Politique étrangère*, vol., n° 1, 2008, pp. 38-50.

⁷¹ *Ibid*, p. 45.

⁷² MIREL Pierre, « Chapitre 1. Élargissement et voisinage : Les politiques de l'union européenne à l'épreuve », *Géopolitique de la démocratisation*, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 75-104.

financier à travers des programmes d'assistance, permettant aux pays voisins de mettre en œuvre des réformes et de développer leurs infrastructures⁷³.

Au début des années 2000 commence l'histoire de cette politique, envisagée dans un contexte de transformation géopolitique de l'Europe et de son voisinage immédiat. Avant la création de la PEV, l'UE avait déjà établi des relations avec certains pays voisins, notamment à travers des accords de partenariat et de coopération. Cependant, ces relations étaient souvent fragmentées et manquaient d'une approche cohérente⁷⁴.

La PEV a été officiellement lancée en mai 2004, peu après l'élargissement de l'UE qui a vu l'intégration de dix nouveaux États membres. Elle a été conçue pour éviter une nouvelle ligne de fracture en Europe et pour promouvoir la stabilité et la prospérité dans les pays voisins, notamment en Europe de l'Est et au sud de la Méditerranée. En mars 2004, la Commission européenne a publié une communication détaillant les objectifs et les principes de la PEV, qui inclut des partenariats bilatéraux, des réformes politiques et économiques, ainsi qu'un soutien financier⁷⁵. La PEV encourage également des échanges commerciaux et des investissements entre l'UE et ses voisins, favorisant ainsi une intégration économique plus étroite.

Au cours de cette période, l'UE a établi des partenariats avec plusieurs pays voisins, notamment l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, ainsi que des pays du sud de la Méditerranée comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. En 2009, la PEV a été révisée à la suite du « Printemps arabe ». La PEV a été adaptée en réponse à des crises régionales, comme les conflits en Ukraine ou en Syrie, en mettant l'accent sur la sécurité et la gestion des migrations.

Depuis 2015, la PEV a continué à évoluer, notamment avec la mise en place de nouveaux programmes d'assistance et de coopération, ainsi que des dialogues renforcés sur des enjeux tels que la sécurité, l'énergie et la migration⁷⁶. Enfin, la PEV trouve sa base juridique dans l'article 8 du traité sur l'UE⁷⁷.

⁷³ LE GLOANNEC Anne-Marie. « Chapitre 18. La politique de voisinage », in *Politiques européennes*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 369-388.

⁷⁴ Commission européen, Partenariats internationaux – Bruxelles – Belgium, disponible à l'adresse suivante : https://international-partnerships.ec.europa.eu/countries_fr (consulté le 28 octobre 2024).

⁷⁵ LIPPERT Barbara, « La Politique européenne de voisinage. Perspectives internes et externes », *Politique étrangère*, vol. 1, 2008, pp. 38-50.

⁷⁶ LANDABURU Eneko, « La Politique de Voisinage : Stop ou Encore ? », *Tribune, Notre Europe*, Institut Jacques Delors, 2015.

⁷⁷ EUR-LEX, *Traité sur l'Union Européenne (version consolidée)*, article 8, C 326/20.

En résumé, la PEV a été créée afin de renforcer les relations de l'UE avec ses pays voisins et de créer un environnement stable et prospère autour de ses frontières, en favorisant des réformes et en promouvant des valeurs communes. Son historique montre une évolution constante en réponse aux changements géopolitiques et aux défis régionaux.

3.1.1 LES INSTRUMENTS DE LA PEV :

a) Les accords d'association

Dans cette section, nous aborderons la méthode de production des accords internationaux conclus par l'UE. « La technique de l'accord demeure l'instrument privilégié du droit international »⁷⁸. Ces accords permettent de construire des relations privilégiées entre l'UE et ses pays dits voisins. Ils créent une base solide d'une coopération approfondie et institutionnalisée dans des domaines divers et variés allant du commercial au culturel, en passant par le politique, le social, l'économie, la migration, le logement ou encore la défense et la sécurité.

b) Les plans d'action

Les plans d'action de la PEV définissent des programmes précis de réformes politiques et économiques. Ce schéma directeur tente de répondre au mieux aux besoins du pays partenaire concerné tout en oubliant pas les intérêts de l'UE.

c) L'Instrument européen de voisinage (IEV)

Cet instrument a été créé en 2007. L'IEV est le principal instrument de financement de l'Union pour la coopération bilatérale. Il permet de traduire en actions sur le terrain les décisions prises sur le plan politique. D'autres instruments de ressources économiques sont également à la disposition de la PEV, tels que la Banque européenne d'investissement (BEI) ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

3.1.2 PEV UE-GÉORGIE :

L'UE a élaboré une politique de soutien au rapprochement progressif des pays du Caucase du Sud⁷⁹.

Les prémices de l'histoire entre l'UE et l'État géorgien avant la PEV commencent par trois actes : le premier concerne une aide financière pour une assistance technique à la Communauté des États indépendants, dont fait partie la Géorgie, en 1992, en raison de son appartenance à l'ancien bloc soviétique. Cette assistance technique porte sur les transports, l'énergie, la formation des cadres, les

⁷⁸ BLUMANN Claude et DUBOIS Louis, *Droit matériel*, LGDJ, 2019, p.764.

⁷⁹ Commission européenne, *Document de consultation conjoint : Vers une nouvelle politique européenne de voisinage*, Bruxelles, 2015.

télécommunications, la reconversion de l'industrie militaire et l'environnement. La volonté de la CEE était de relancer les États de l'ancien bloc soviétique pour des raisons de sécurité et de leur permettre une certaine indépendance vis-à-vis de la Russie.

En 1993, l'UE lance le corridor de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA). Cet accord regroupe l'Europe, 14 États membres de l'Est et de l'Asie pour le développement des initiatives de transport maritime, aérien, routier et ferroviaire, ainsi que pour la sécurité et les infrastructures entre l'UE, le Caucase et l'Asie centrale⁸⁰. Dans la même année, nous retrouvons l'Office d'aide humanitaire de l'UE (ECHO), qui commence à opérer en Géorgie. C'est la solidarité de l'UE avec les populations dans le besoin, partout dans le monde. Le budget humanitaire initial de l'UE s'élève à plus de 1,65 milliard d'euros par an et aide des millions de personnes dans le monde⁸¹.

En 1995, L'UE lance le programme multinational de transport interétatique de pétrole et de gaz vers l'Europe (INOGATE)⁸² concernant les pays de l'Est, le Caucase et l'Asie centrale. Nous voyons le début de l'intérêt de l'Union vers des ressources rares se trouvant dans ces pays et l'intérêt pour les oléoducs et gazoducs. L'objectif est le renforcement de la sécurité énergétique, la convergence des marchés de l'énergie des États membres sur la base des principes du marché intérieur de l'énergie de l'UE, le soutien au développement énergétique durable et la mobilisation d'investissements dans des projets énergétiques d'intérêt commun et régional⁸³.

En 2008, après la guerre russo-géorgienne, qu'on appelle également la seconde guerre d'Ossétie du Sud, une mission d'observation a été demandée par la Commission. Elle a rassemblé plus de 200 observateurs civils, et a été mise en place sur le territoire géorgien, mais les autorités de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie ne permettent pas l'accès à leur territoire. Pour rappel, ces États sont des États reconnus par la communauté internationale comme des États géorgiens mais, en réalité, ils appartiennent à la Russie. Cela va encourager l'UE à envisager des rapports beaucoup plus poussés avec ce pays. Le Conseil européen a invité la Commission à préparer une proposition relative à un partenariat oriental en vue de soutenir la coopération régionale et de renforcer les relations de l'UE avec ses voisins orientaux. À la

⁸⁰ Multilateral Agreement on International Transport.

⁸¹ Commission européenne, « *À propos de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes* » disponible à l'adresse suivante : https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/who/about-echo_fr#:~:text=En%20ce%20qui%20concerne%20l.de%20personnes%20dans%20le%20monde (consulté le 29 novembre 2024).

⁸² INOGATE secretariat, disponible à l'adresse suivante : <https://inogate.org/> (consulté le 26 octobre 2023).

⁸³ International Energy Agency (2006), p. 208.

suite de l'invasion russe en Géorgie et de ses répercussions sur la stabilité régionale en 2008, le Conseil européen a demandé que ces travaux soient accélérés⁸⁴.

Le Partenariat oriental de 2009 est le premier outil officiel à être mis en place. Il vise à renforcer l'association politique et l'intégration économique de six pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud : la Géorgie exprime un véritable souhait d'y participer et d'en profiter⁸⁵. L'opinion publique et la classe politique géorgienne voient dans ce partenariat une étape intermédiaire vers l'adhésion pleine et entière à l'UE. Les priorités pour l'UE à ce moment-là sont d'instaurer et d'imposer la sécurité, la stabilité et la prospérité, la démocratie et l'État de droit en Europe orientale et dans le Caucase du Sud. La capitale de la Géorgie, Tbilissi, est le carrefour de l'Orient et de l'Occident, et le résultat d'influences diverses.

L'accord d'association entre l'UE et la Géorgie a été signé le 27 juin 2014 et est en vigueur depuis le 1er juillet 2016. L'accord a introduit un régime préférentiel pour les échanges de marchandises, instaurant une zone de libre-échange approfondie et complète qui ⁸⁶:

- établit des liens économiques plus étroits entre la Géorgie et l'UE sur la base de réformes dans les domaines liés au commerce ;
- supprime tous les droits à l'importation sur les marchandises et prévoit un large accès mutuel au commerce de services ;
- aligne davantage la législation géorgienne relative au commerce sur certains aspects du cadre juridique de l'UE⁸⁷.

La plus haute institution chargée de contrôler la mise en œuvre de l'accord est le Conseil d'association. Celui-ci s'est réuni huit fois depuis sa création. La dernière réunion, le 20 février 2024, a porté sur la trajectoire d'adhésion de la Géorgie à l'UE, le dialogue politique et les réformes, la coopération économique et sectorielle, le commerce et les questions connexes, ainsi que le règlement pacifique des conflits⁸⁸.

⁸⁴ Conseil Européen, *Réunion du Conseil européen (1er septembre 2008) – Conclusions*.

⁸⁵ Conseil Européen, *Partenariat oriental*, <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eastern-partnership/> (consulté le 10 septembre 2023)

⁸⁶ Commission Européenne, *Document de consultation conjoint : Vers une nouvelle politique européenne de voisinage*, Bruxelles, 2015.

⁸⁷ EUR-LEX, *Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, et la Géorgie*.

⁸⁸ Conseil européen, *Conseil d'association UE-Géorgie*, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-ministerial-meetings/2024/02/20/> (consulté le 20 Juillet 2024).

L'UE est le principal partenaire commercial de la Géorgie, réaffirmant l'importance des enjeux économiques et commerciaux entre les deux parties, bien que la Géorgie ait beaucoup plus à perdre en cas de rupture des échanges. La PEV a contribué à faire évoluer la politique étrangère de la Géorgie vers des positions plus pro-occidentales. Ce sont des révolutions démocratiques et des choix politiques orientés vers l'amélioration de la coopération avec l'UE, qui tendent aujourd'hui vers la perspective d'une future adhésion⁸⁹.

3.2 LE CONTEXTE DE LA GUERRE EN UKRAINE – PASSAGE DE LA PEV À LA POLITIQUE D'ÉLARGISSEMENT

Nous devons aborder ici la guerre en Ukraine, qui a eu des conséquences sur l'ensemble du Caucase et a provoqué des avancées institutionnelles et historiques pour les trois pays. La République du Sud-Caucase est indirectement, mais significativement, touchée par ce conflit⁹⁰.

L'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie sont des pays partageant une similitude culturelle, historique et politique avec l'Europe. Ils ont signé de nombreux accords avec l'UE. Cependant, avant cela, ces territoires ont entretenu une relation particulière avec un autre État aux valeurs et coutumes similaires : la Russie⁹¹. L'histoire particulière entre ces quatre États se poursuit actuellement. Il est primordial de connaître l'histoire pour comprendre les tensions et les menaces. En analysant le contexte ukrainien, nous pourrions identifier des avancées et des similitudes avec le cas géorgien.

La période d'annexion russe fut une époque marquante pour le développement de la société et de la culture de ces trois pays. Ils ont pu renforcer leurs infrastructures, étendre leurs territoires et dynamiser leurs économies en bénéficiant de l'expérience et du savoir-faire russes.

Les conflits en Ukraine débutent en 2014, à la suite de la révolution ukrainienne, provoquée par la décision du gouvernement ukrainien de ne pas signer l'accord d'association avec l'UE, préférant un accord avec la Russie. Ces événements ont engendré des tensions autour du statut de la Crimée et de certaines régions du Donbass, internationalement reconnues comme faisant partie de l'Ukraine. Ce contexte présente des similitudes avec le cas géorgien : la guerre russo-géorgienne de 2008 a conduit la

⁸⁹ LACHERT Jakub., *et al.*, « Quel bilan pour la Politique européenne de voisinage ? », *Politique étrangère*, 2017/3 Automne, pp. 153-163.

⁹⁰ CORDONNIER Christophe, *et al.*, « Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan et la guerre en Ukraine : les dividendes de l'ambiguïté », *Revue d'économie financière*, 2022/3, N° 147, pp. 151-160.

⁹¹ Richardson Erica, « Reconstruire la couverture universelle après l'accession à l'indépendance : les leçons de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine », *Les Tribunes de la santé*, vol. 72, n° 2, 2022, pp. 71-81.

Géorgie à perdre une partie de son territoire, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud ayant proclamé unilatéralement leur indépendance avec le soutien direct de la Russie⁹².

Le 21 février 2022, Vladimir Poutine reconnaît l'indépendance des républiques autoproclamées de Donetsk et de Lougansk, et ordonne à ses troupes de se rendre dans ces régions de l'Est de l'Ukraine. L'invasion russe commence trois jours plus tard. La Russie, cherchant à imposer sa vision dans le Donbass, attaque l'Ukraine, toujours indécise entre un alignement pro-russe ou pro-européen. Elle lance des bombardements de missiles de croisière et balistiques sur plusieurs villes ukrainiennes, tandis que ses troupes terrestres pénètrent en Ukraine.

Les conséquences de cette invasion de 2022 sont énormes et ont accéléré de nombreux processus concernant le cas de ce pays du Caucase. L'Ukraine a présenté sa demande d'adhésion à l'UE le 28 février 2022, soit 4 jours après le début de l'agression russe. Cette demande a été suivie par celles de la Géorgie et de la Moldavie le 3 mars 2022⁹³.

Pour rappel, tout pays souhaitant adhérer à l'UE doit d'abord adresser sa candidature officielle au Conseil de l'UE⁹⁴. La Commission évalue la candidature et remet son avis au Conseil. Une fois l'avis rendu par la Commission, les États membres de l'UE décident à l'unanimité d'octroyer le statut de candidat au pays⁹⁵. Cette procédure prend du temps et n'est jamais rapide. Le pays candidat doit satisfaire à trois grands critères, dits « critères de Copenhague » : le critère politique, économique et communautaire.

Lors de sa visite à Kiev le 8 avril 2022, la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, a envoyé un message clair au peuple ukrainien : « l'Ukraine fait partie de la famille européenne »⁹⁶.

La question est de savoir comment un État, ayant toujours suivi une politique de voisinage européenne, a pu passer aussi rapidement dans un processus d'élargissement. L'Ukraine a subi l'agression des

⁹² CARASSO Gilles, « La Géorgie et son occupation », *Politique étrangère*, vol. 4, n° 3, 2021, pp. 175-184.

⁹³ « Ukraine, Moldavie, Géorgie : quelles relations avec l'Union européenne ? », *Vie publique*, 4 Avril 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/284305-ukraine-moldavie-georgie-queles-relations-avec-lunion-europeenne> (consulté le 20 avril 2024).

⁹⁴ SALOMÉ Morgane, « Géorgie : à l'épreuve de la guerre en Ukraine », in *Géorgie : à l'épreuve de la guerre en Ukraine*, Éditions AFD, 2024, pp. 1-8.

⁹⁵ *Ukraine, entre Est et Ouest. Questions internationales*, 118, 2, 2023.

⁹⁶ « Déclaration de Versailles, 10 et 11 mars 2022 », Conseil Européen. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/03/11/the-versailles-declaration-10-11032022/> (consulté le 2 mars 2024).

Russes, ce qui a suscité une médiatisation et une indignation mondiale. On peut mettre en parallèle l'agression subie par la Géorgie en 2008, qui n'a pas reçu le même traitement que l'Ukraine en 2022. La principale raison réside dans la temporalité. Lors du Conseil européen des 23 et 24 juin 2022, les chefs d'État et de gouvernement ont accordé à l'Ukraine le statut de pays candidat à l'UE.

En quatre mois, l'Ukraine est passée d'un partenariat oriental, établi en 2009, à un statut de pays candidat à l'UE. Bien que l'attaque russe ait causé des destructions importantes en Ukraine, elle a aussi renforcé les liens entre l'Europe et une partie du Caucase. La Géorgie, de son côté, doit encore remplir les conditions requises par le Conseil européen pour être mise sur un pied d'égalité avec l'Ukraine, malgré les efforts insuffisants jusque-là. Toutefois, le 14 décembre 2023, lors d'un sommet européen, l'UE a accordé à la Géorgie le statut de pays candidat à l'adhésion.

Si la route est encore longue pour les pays candidats, certains ont fait des progrès et accompli de nombreuses réformes à un rythme soutenu. Ainsi, lors du dernier rapport annuel sur l'élargissement et à la lumière des résultats obtenus par l'Ukraine, la Commission européenne a recommandé l'ouverture des négociations d'adhésion avec elle⁹⁷. Les dirigeants de l'UE ont ainsi décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Ukraine. Une fois que les mesures pertinentes mentionnées dans les recommandations de la Commission du 8 novembre 2023 auront été prises, le Conseil adoptera les cadres de négociation avec les pays respectifs, probablement d'ici l'été 2025.

On voit comment la Géorgie a pu profiter du malheur ukrainien pour faire avancer ses propres intérêts. Alors que la Russie occupe 20 % de son territoire depuis 2008, la population géorgienne affiche une solidarité sans faille avec les Ukrainiens⁹⁸. La Géorgie, ancien État de l'URSS, est officiellement candidate à l'UE. La position des autorités géorgiennes, en revanche, est beaucoup plus ambiguë. Si elles soutiennent l'Ukraine dans son combat pour sa souveraineté nationale, elles ont refusé de voter les sanctions occidentales contre la Russie et montrent depuis des signes d'apaisement en faveur de cette dernière⁹⁹. La Géorgie a accueilli énormément de migrants russes et un flux de capitaux depuis le début de la guerre en Ukraine.

⁹⁷ « Conseil européen, 14-15 décembre 2023 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2023/12/14-15/> (consulté le 2 mars 2024).

⁹⁸ « Guerre en Ukraine : la neutralité ambiguë de la Géorgie », *Le Monde*, disponible à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/12/15/guerre-en-ukraine-la-neutralite-ambigue-de-la-georgie_6154577_3210.html (consulté le 10 Mars 2024).

⁹⁹ SALOMÉ Morgane, « Géorgie : à l'épreuve de la guerre en Ukraine », in *Géorgie : à l'épreuve de la guerre en Ukraine*, Éditions AFD, 2024, pp. 1-8.

L'Ukraine a transformé ses voisins. Cette nouvelle donne ukrainienne, qui a pour volonté de rejoindre l'Europe et l'OTAN tout en combattant les Russes, a montré à ces voisins la trajectoire à suivre. La persévérance de l'Ukraine face à une agression inouïe nous a montré la véritable signification du courage. La crainte d'être la prochaine cible sur la liste du Kremlin trotte dans la tête des Géorgiens. Les images de 2008 sont encore fraîches dans l'ensemble des têtes des Géorgiens. La guerre en Ukraine a également accentué le décalage entre le positionnement du gouvernement et les aspirations d'une large partie de la population. L'orientation pro-occidentale de la Géorgie a été inscrite dans la Constitution¹⁰⁰ à la suite de la guerre de 2008 avec la Russie. Elle pèse sur le climat social, alors que 80% de la population aspire à devenir membre de l'UE¹⁰¹. En parallèle, ce positionnement renforce la polarisation et rend incertaine l'issue de la procédure d'adhésion à l'UE. Est-ce que l'enjeu pour le moyen terme sera de maintenir cette position d'équilibre instable entre Russie et UE ? Le pays gagnerait sans doute à développer une relation plus apaisée avec Moscou, tout en conservant des liens forts avec l'Occident¹⁰².

Dans la prochaine section, il est intéressant d'examiner l'efficacité et l'impact des politiques menées par l'UE sur le territoire géorgien.

¹⁰⁰ Article 78 dans le code géorgien.

¹⁰¹ Gordadzé, Thorniké. « La Géorgie et ses « hôtes ingrats » », *Critique internationale*, vol. 10, n°1, 2001, pp. 161-176.

¹⁰² Carasso, Gilles. « La Géorgie et son occupation ». *Politique étrangère*, 2021/3 Automne, 2021, pp. 175-184.

CHAPITRE 4 : L'EFFICACITÉ DE L'ENGAGEMENT EUROPÉEN EN GÉORGIE

Ce chapitre dresse le bilan des décisions issues des relations entre l'UE et la Géorgie, en particulier de la PEV, ainsi que des réformes et objectifs européens intégrés au processus géorgien.

4.1 INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

L'ÉCONOMIE GÉORGIENNE EN QUELQUES PÉRIODES CLEFS

L'économie de la Géorgie, pays en voie de développement situé entre l'Europe et l'Asie, est aujourd'hui intégrée à l'ensemble des marchés internationaux. Il y a eu plusieurs phases importantes dans l'économie géorgienne, qui correspondent à trois périodes de son histoire.

Premièrement, l'économie géorgienne fut rendue indépendante avant la déclaration officielle d'indépendance de l'état en 1991. C'était une économie socialiste, caractérisée par un système centralisé d'administration économique¹⁰³. La propriété d'État y jouait un rôle dominant, et elle bénéficia d'une attention particulière sous la période de Staline. Né en Géorgie, Staline transforma le destin de ce territoire. Le gouvernement de Moscou fit de la Géorgie un lieu de détente pour les intellectuels et les classes bourgeoises soviétiques. Pendant cette période, le marché noir et la corruption se développèrent de manière importante¹⁰⁴. Au début des années 1990, le produit intérieur brut de la Géorgie est tombé à 15-20 % de ce qu'il avait été à la fin de l'Union soviétique¹⁰⁵. On constate les fortes conséquences économiques de la nouvelle indépendance de ce petit pays. L'Accord de libre-échange de 1994, qui promeut le développement d'une coopération économique, scientifique et technique équitable et mutuellement avantageuse, a permis des échanges commerciaux entre la Russie et la Géorgie, mais ceux-ci ont évolué vers un rapport déséquilibré. Entre-temps, plusieurs mesures ont été adoptées pour endiguer ce spectre négatif. La constitution de 1995 a permis l'introduction de la monnaie géorgienne et a offert à la Géorgie l'opportunité de franchir un cap, avec l'objectif de devenir un pays plus libéral, moderne et indépendant. Elle a conduit à des privatisations sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à une simplification administrative des formalités pour les entreprises. Ces objectifs ont permis au

¹⁰³ JONES Stephen, *The Making of Modern Georgia, 1918-2012: The First Georgian Republic and its Successors*, Routledge, 2014, p.150.

¹⁰⁴ GORDADZÉ Thorniké. « Images du passé soviétique et sortie du communisme : la trajectoire géorgienne », in *Sortir du communisme, changer d'époque. Après la chute du Mur*, Presses Universitaires de France, 2011. pp. 301-336.

¹⁰⁵ BONNARD Pascal, « L'évolution de l'économie géorgienne », *AlterEurope*, 14 juin 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://altereurope.hypotheses.org/1379> (consulté le 29 novembre 2024).

gouvernement géorgien d'adopter un budget central en 1996. Durant cette période relativement courte, une immense révolution idéologique, politique, diplomatique, économique et sociale a bouleversé en profondeur non seulement l'ensemble des structures étatiques et économiques mises en place depuis 1917, mais aussi l'ordre européen et mondial, qui semblait, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, figé dans un antagonisme irréductible entre deux blocs. C'est à cette époque que la Géorgie a reçu l'aide internationale, dans la seconde moitié des années 1990¹⁰⁶.

Deuxièmement, la Révolution des Roses en 2003¹⁰⁷ marque un tournant, car l'économie de la Géorgie avait longtemps stagné, et il y avait une forte demande de changements et de réformes de la part de la population. Nous observons des soupçons de corruption qui traversaient l'ensemble du territoire. De nouvelles réformes ont été mises en place après 2003 pour établir un environnement propice au développement de l'économie, pour restituer un sentiment de dignité aux citoyens géorgiens et pour offrir au pays une occasion de réaliser un développement durable¹⁰⁸. Les principaux produits importés sont : les combustibles, les véhicules, la machinerie, les grains et autres produits agricoles, ainsi que les produits pharmaceutiques¹⁰⁹.

Troisièmement, en 2014, la période d'association européenne commence avec la PEV. La Géorgie a des ressources en cuivre, en manganèse et en charbon. La production d'hydroélectricité est importante. La viticulture en Géorgie joue un rôle clé dans l'économie de ce pays. Ses principaux produits exportés sont : des véhicules, des engrais, des noix, de la ferraille, de l'or et des minerais de cuivre. Il convient de remarquer que la croissance économique géorgienne est avant tout soutenue par le secteur des services, qui représente 60,4 % du PIB. La dernière décennie en Géorgie a été marquée par des réformes ayant conduit à des améliorations significatives de l'administration fiscale et douanière, à une augmentation des revenus de l'État, à une réduction de la production à petite échelle et à une diminution de la corruption.¹¹⁰ Les résultats des réformes ont rapidement été visibles, avec une augmentation du PIB et des revenus. La Géorgie mise beaucoup sur le développement de ses infrastructures pour

¹⁰⁶ *Perspective Monde*, disponible sur le lien suivant : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=GEO&codeTheme=2&codeStat=NY.GDP.PCAP.PP.KD>.

¹⁰⁷ SERRANO Silvia et KAHN Michèle, « Géorgie 2004. Des roses et des épines », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 1047, n° 1, 2005, pp. 120-136.

¹⁰⁸ SERRANO Silvia, and KAHN Michèle, « Géorgie 2003. Relève pacifique. », *La Russie et les autres pays de la CEI 2003, Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1041, Jan.-Feb. 2004, pp. 121-136.

¹⁰⁹ PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Réfugié ou déplacé ? Les enjeux d'une requalification : l'exemple de la Géorgie après la guerre de 2008 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 3, 2010, pp. 199-213.

¹¹⁰ ELISSALDE Bernard, « Georgia on My Mind... », *Cybergeo: European Journal of Geography*, Débats, 2008.

accroître son économie à l'échelle locale et attirer les investisseurs. La construction d'autoroutes et l'amélioration des infrastructures portuaires devraient renforcer les capacités commerciales du pays. Ces infrastructures se développent rapidement grâce aux investissements massifs de l'État et au soutien des institutions financières internationales.

L'ÉCONOMIE GÉORGIENNE : UNE INQUIÉTUDE ET UNE PRÉOCCUPATION DE LA PART DE L'UE

L'UE soutient le développement socio-économique et les réformes en Géorgie. Grâce à ses différents outils, elle l'accompagne dans la poursuite de ces objectifs, malgré les tensions nationales ou régionales¹¹¹. La nomination de Salomé Zourabichvili à la tête du pays rassure les pays occidentaux. De nationalité française et géorgienne, elle défend l'adhésion de son pays à l'UE, consciente des nombreuses réformes qu'elle devra entreprendre. Elle intervient d'abord en tant que ministre des Affaires étrangères, transformant radicalement la structure du pays et l'ensemble de ses représentants. Elle négocie les premiers pas de l'intégration de la Géorgie au sein de l'UE et de l'OTAN. Sous son impulsion, la Géorgie signe plusieurs accords avec l'Alliance Nord-Atlantique et engage les négociations du Plan d'action UE-Géorgie¹¹². Elle reviendra ensuite en tant que présidente en 2018, se fixant pour mission ultime l'intégration de la Géorgie au sein de l'UE et de l'OTAN. Le pays a entrepris de nombreuses réformes pour atteindre ces objectifs, ce qui a permis à la Géorgie d'obtenir le statut de pays candidat.

Le développement économique de la Géorgie passera par le développement de l'attrait touristique de ses villes. Selon les statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), ce secteur pèserait jusqu'à 10% du PIB mondial¹¹³. Les entrées des visiteurs peuvent représenter des entrées de devises vitales. Elles peuvent aider au développement du territoire et de la vie des Géorgiens. La Géorgie et L'UE l'ont compris, ils doivent faire connaître les joyaux géorgiens. De la capitale Tbilissi, avec le développement du tramway, à la vieille ville, en passant par l'une des célèbres stations thermales de Borjomi, jusqu'à Vardzia, au centre du pays, qui abrite une cité monastique creusée dans la roche, la

¹¹¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Rapport de l'UE : la Géorgie progresse indéniablement dans la réalisation de son programme de réforme*. Disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52022DC0405> (consulté le 7 octobre 2024).

¹¹² VERLUISE Pierre, « OTAN-UE : quel calcul géorgien ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 82, n° 2, 2011, pp. 30-39.

¹¹³ « Tourisme Faire des Affaires – Investir en Géorgie », *Onu Tourisme*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwto.org/fr/investissement/tourisme-faire-des-affaires-investir-en-georgie> (consulté le 7 juin 2024).

Géorgie a dû renforcer sa sécurité interne pour accueillir de nombreux Européens durant la période estivale. La Géorgie se classerait au 20^e rang mondial des pays les plus sûrs¹¹⁴.

Pour rappel, pour entrer dans l'UE, un pays candidat doit faire preuve d'exemplarité. Il doit notamment disposer d'une économie de marché viable et être capable de faire face à la concurrence et aux forces du marché au sein de l'Union.

4.2 LA GOUVERNANCE ET L'ÉTAT DE DROIT

Nous allons aborder l'un des grands enjeux fondamentaux des objectifs fixés pour les institutions géorgiennes. Dans un premier temps, nous traiterons la thématique de la gouvernance de l'État géorgien et examinerons les obstacles à une bonne gouvernance. Nous concluons par le concept du respect des droits internationaux au profit des citoyens géorgiens. Pour rappel, au fil des années, l'UE insiste sans compromis sur l'importance de l'instauration d'une bonne gouvernance, de la transparence des institutions et du respect absolu de l'État de droit et de la démocratie, afin de favoriser un climat plus propice sur le territoire.

LA GOUVERNANCE :

En examinant les recommandations de la Commission européenne relatives au statut de candidat de la Géorgie, les remarques vont dans ce sens : améliorer l'efficacité, la bonne gouvernance et la transparence de l'administration publique. Dans le cas géorgien, compte tenu de l'histoire et des différentes crises traversées par l'État, l'enjeu est de mettre en place des garde-fous afin de garantir un territoire sain.

Tout d'abord, l'État doit garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de ses institutions, en renforçant leur indépendance, leur responsabilité effective et leurs fonctions de contrôle démocratique. Il s'agit également d'améliorer et de réviser le cadre électoral, en corrigeant toutes les lacunes identifiées¹¹⁵.

La révision du code électoral est un enjeu important. Et le changement s'est effectué grâce au soutien de bon nombre de partis géorgiens. La révision vise à améliorer et faciliter les processus électoraux en mettant en place de nouvelles règles : l'introduction du système de vote électronique dans toutes les grandes villes de Géorgie, la réduction de moitié du plafond des dépenses pour le financement des

¹¹⁴ France Diplomatie – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Géorgie ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/georgie/> (consulté le 10 octobre 2024).

¹¹⁵ RICHARDSON Erica, « Reconstruire la couverture universelle après l'accession à l'indépendance : les leçons de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine », *Les Tribunes de la santé*, vol. 72, n° 2, 2022, pp. 71-81.

partis, la lutte contre l'utilisation illégale des ressources administratives, l'introduction de règles de certification des membres de la Commission électorale de circonscription pour garantir leur neutralité et leur impartialité, l'amélioration de la législation sur la participation des électeurs handicapés, l'extension du mandat des organisations d'observateurs locaux, ainsi que l'augmentation du délai pour toutes les voies de recours concernant les urnes portables¹¹⁶.

Cette grande révision va permettre aussi d'améliorer le travail quotidien des élus de la nation. Un renforcement du contrôle parlementaire, vérifiant la bonne utilisation des deniers publics et la gestion du pouvoir de l'État, sera introduit, ainsi que des instruments et des procédures plus souples pour les députés¹¹⁷.

Nous avons abordé les réformes introduites dans les lois pour garantir une bonne gouvernance en Géorgie. Cependant, malgré ces mesures, nous pouvons attester que l'État géorgien continue de subir de nombreux revers en raison du peu de contre-pouvoirs, qui permettraient de contrebalancer le pouvoir des dirigeants. Certaines zones d'ombre persistent encore.

La corruption est un des grands fléaux dans ce pays. Elle est l'un des plus grands problèmes au cours des décennies post-soviétiques. L'indice de perception de la corruption dans le secteur public était élevé concernant la Géorgie¹¹⁸. La corruption a considérablement augmenté durant cette période, mais elle a diminué modérément ces dernières années grâce aux nombreuses réformes mises en place. Celles-ci sont saluées au niveau international en matière de lutte contre la corruption. Depuis 2004, la Géorgie a réalisé d'énormes progrès en ce domaine, notamment avec la dissolution totale de la police routière corrompue, la planification de la politique anti-corruption, l'application des lois anti-corruption, l'indépendance des fonctionnaires, la réforme judiciaire, la réforme des organismes chargés de l'application de la loi, la liberté d'information et la prévention de la corruption dans le processus de passation des marchés publics.

Philippe Le Houérou, vice-président de la Banque mondiale pour la région Europe et Asie centrale, a déclaré que : « l'expérience de la Géorgie montre que le cercle vicieux de la corruption endémique peut

¹¹⁷ PARLEMENT EUROPÉEN, *Le Parlement appelle à de nouvelles élections en Géorgie*, communiqué du 28/11/2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20241121IPR25549/le-parlement-appelle-a-de-nouvelles-elections-en-georgie>

¹¹⁸ SERRANO Silvia, *et al.*, « Géorgie 2005 : Des réformes à consolider », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2006/1 n° 1053, 2006. pp. 121-134.

être brisé et, avec des réformes appropriées et décisives, peut être transformé en un cycle vertueux »¹¹⁹. Malgré cela, l'État n'arrive pas à éradiquer la corruption au sommet du pouvoir. Les dirigeants du pays jurent fidélité à des hommes d'affaires pour financer leur campagne et rester au pouvoir. En contrepartie, ils reçoivent un soutien infaillible, bénéficiant ainsi du retour d'ascenseur des hommes qu'ils ont aidés. Certaines entreprises ont obtenu des marchés publics en échange de dons pour la campagne du parti au pouvoir et ont été découragées de contribuer à l'opposition¹²⁰. Nous constatons que l'effort fourni par l'État géorgien est considérable, mais qu'il appelle à des efforts plus importants pour aller encore plus loin et éradiquer totalement la corruption au sein de l'État géorgien.

ÉTAT DE DROIT :

Des responsables de l'application des lois ont eu recours à une force inutile et excessive pour disperser des manifestations pacifiques. La justice est très sélective et poursuit des causes injustes pour servir les intérêts de quelques-uns, au détriment des opposants au gouvernement. La liberté d'expression, la liberté de réunion, les droits des femmes et le droit à un procès équitable ont été attaqués ces dernières années en Géorgie. L'État de droit, ce concept juridique censé garantir la prééminence du droit sur le pouvoir politique et le respect de la loi par tous, gouvernants comme gouvernés, n'est pas pleinement respecté, en particulier dans certains aspects en Géorgie.

Le territoire reste, par exemple, hostile aux médias indépendants et d'opposition, avec un nombre croissant de conflits verbaux et physiques contre les journalistes, ainsi que des tentatives d'élaborer et d'adopter des lois visant à faire taire ces médias et à réduire l'espace de liberté d'expression. Une chose se distingue particulièrement : la loi sur l' « influence étrangère »¹²¹. Cette fameuse loi a suscité une vive polémique, car plusieurs médias et ONG souhaitent contester sa légalité auprès de la Cour constitutionnelle géorgienne. Jugée liberticide par ses détracteurs et dénoncée par les Occidentaux, cette loi impose aux ONG et aux médias recevant au moins 20 % de leur financement de l'étranger de s'enregistrer en tant qu' « organisation poursuivant les intérêts d'une puissance étrangère » et de se soumettre à un contrôle administratif répressif de leurs activités. « Nous utiliserons tous les mécanismes nationaux et internationaux pour empêcher l'application de la loi jusqu'à ce qu'elle soit définitivement

¹¹⁹ "Georgia's Fight Against Corruption in Public Services Wins Praise". The World Bank. Jan 31, 2012.

¹²⁰ URUSHADZE Erekle, « Overview of Corruption and Anti-Corruption in Georgia », in *Transparency International*, 2013.

¹²¹ *En Géorgie, la loi sur l'influence étrangère polarise la société*, Euronews, 24 mai 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://fr.euronews.com/2024/05/24/en-georgie-la-loi-sur-linfluence-etrangere-polarise-la-societe>

annulée »¹²² a dit Eka Gigouri, le directeur exécutif de Transparency International-Géorgie, représentant l'ensemble des organisations dans un communiqué commun.

« Des dizaines de milliers de manifestants se sont rassemblés contre la loi à Tbilissi au cours du week-end, lors des plus grandes manifestations depuis la révolution des roses en 2003 »¹²³ observe le journal Euobserver. Pourquoi ce rapport à la Russie ? Les citoyens géorgiens pensent que cette loi a été mise en place par des prorusses ou des soutiens du Kremlin au pouvoir en Géorgie. Le but serait d'anéantir toute propagande à une opposition du gouvernement et de ne pas laisser place à une opposition aux régimes en place. Selon Amnesty International, cette loi « représente une menace directe pour les droits aux libertés d'association et d'expression »¹²⁴.

En examinant les recommandations de la Commission européenne sur les progrès réalisés par la Géorgie, l'une d'entre elles attire particulièrement l'attention sur l'importance de garantir la liberté de la presse indépendante. Cette loi, au lieu de rapprocher la Géorgie de l'adhésion à l'UE, l'en éloigne considérablement.

Les violences contre les femmes restent très répandues en Géorgie. La Cour européenne des droits de l'homme a jugé que le gouvernement avait violé le droit à la vie ainsi que l'interdiction de la discrimination en ne protégeant pas une victime de violence domestique et en omettant de mener une enquête approfondie sur son suicide présumé¹²⁵. Le gouvernement ne s'attaquait pas au problème, malgré son ampleur et sa gravité. Les femmes politiques de l'opposition continuaient d'être la cible de commentaires sexistes et misogynes, ainsi que de discriminations fondées sur le genre, notamment de la part de hauts responsables du parti au pouvoir.

Les riverains continuent à subir des procès inéquitables et la justice n'est pas impartiale. Une véritable crise de légitimité et de confiance par le pouvoir judiciaire en place qui continue à mener des procès de manière sélective et des poursuites motivées par des considérations politiques. Nous parlons d'un pouvoir judiciaire qui subit énormément de corruption, d'abus de pouvoir et d'atteinte au système

¹²² *Géorgie : des ONG et médias vont contester en justice la loi sur l'influence étrangère*, RTBF, 30 mai 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtb.be/article/georgie-des-ong-et-medias-vont-contester-en-justice-la-loi-sur-l-influence-etrangere-11381683> (consulté le 6 septembre 2024).

¹²³ RETTMAN Andrew, Brussels, 14 mai 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://euobserver.com/EU%20&%20the%20World/ar8249c498> (consulté le 10 octobre 2024).

¹²⁴ Amnesty International, 16 avril 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/04/georgia-stop-the-bill-on-transparency-of-foreign-influence-that-threatens-civil-society/> (consulté le 10 octobre 2024).

¹²⁵ affaire Gaidukevich c. Géorgie.

judiciaire. L'UE demande à la Géorgie de respecter son envie et son engagement en faveur de la promotion de la démocratie, du respect de l'État de droit et de lutte pour les droits de l'homme, et rappelle le droit des citoyens à manifester pacifiquement¹²⁶.

4.3 LES RÉFORMES SECTORIELLES ET LES ENJEUX ÉCONOMIQUES/ÉNERGÉTIQUES

La Géorgie est souvent citée en exemple en tant que pays réformateur. Dans les différents chapitres de ce travail, nous avons examiné les réformes entreprises par la Géorgie dans divers secteurs pour atteindre les objectifs fixés par la Commission européenne en vue d'obtenir le statut de pays candidat à l'UE. La Géorgie a également dû développer son économie et mettre en valeur ses atouts, tout en faisant face à de nombreuses tensions liées à la situation énergétique de la région.

Le pays a mis en œuvre des réformes significatives dans le domaine économique et de gouvernance, réformes saluées par la confiance croissante des investisseurs. La Géorgie est considérée comme un État soucieux de maintenir un climat des affaires favorable, avec un contrôle rigoureux des politiques monétaires et budgétaires¹²⁷.

En commençant par la mise en œuvre du programme d'association en 2017, avec le soutien de l'UE, la Géorgie a affirmé sa volonté de rejoindre l'UE et d'adhérer pleinement à ses valeurs. « L'UE et la Géorgie ont investi beaucoup dans un partenariat fort qui s'approfondit de jour en jour et apporte de grands avantages à nos citoyens. Depuis mars dernier, les citoyens géorgiens peuvent séjourner brièvement dans l'espace Schengen sans visa, les échanges entre nos étudiants sont plus nombreux que jamais et les possibilités de commerce entre nos entreprises se multiplient. Le rapport de ce jour démontre des progrès évidents dans le programme de réforme de la Géorgie. L'UE continuera de soutenir les travaux qui doivent encore être réalisés dans plusieurs domaines importants et restera attachée à une mise en œuvre approfondie et continue de notre programme d'association »¹²⁸, a déclaré Federica Mogherini, haute représentante/vice-présidente de l'UE. M. Johannes Hahn, commissaire

¹²⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, *Commission Opinion on Georgia's application for membership of the European Union Parliament, The European Council and The Council*. Disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:52022DC0405> (consulté le 3 mars 2024).

¹²⁷ AWEX export, *Georgie*, Mars 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.awex-export.be> (consulté le 2 avril 2024).

¹²⁸ European Union External Action, Le service de diplomatie de l'Union Européenne, *Rapport de l'UE : la Géorgie tient ses engagements en matière de réforme*, Novembre 2017, disponible à l'adresse suivante : https://www.eeas.europa.eu/node/35408_fr (consulté le 23 novembre 2022).

chargé de la PEV et des négociations d'élargissement, a ajouté : « La mise en œuvre de l'accord d'association continue de produire des résultats positifs »¹²⁹.

Depuis le début de la zone libre-échange l'impact dans le domaine du développement économique est positif. On remarque les avantages retirés par l'UE et la Géorgie. En s'alignant de plus en plus sur les réglementations et les normes techniques de l'UE, la Géorgie renforce sa participation sur la scène internationale et se rapproche des valeurs internationales. Les données préliminaires pour les années à venir montrent la poursuite de cette tendance, avec un commerce entre les deux entités qui demeure solide. En effet, les chiffres révèlent une augmentation de 56 % des importations de l'UE en provenance de Géorgie, ainsi qu'une hausse de 2 % des exportations de l'UE vers la Géorgie par rapport aux années précédentes¹³⁰.

Dans le domaine de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, nous constatons l'intérêt de l'UE pour la reconnaissance de la Géorgie sur la scène internationale à travers divers accords. En ce qui concerne la résolution des conflits, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée internationale, la Géorgie demeure un partenaire clé de l'UE. Ainsi, en avril 2017, la Géorgie et Europol ont conclu un accord stratégique et opérationnel. De plus, la Géorgie met du personnel à la disposition des opérations militaires et civiles de l'UE, contribuant ainsi à garantir le rôle de l'UE en tant que fournisseur de sécurité à l'échelle mondiale et à renforcer la résilience des pays à travers le monde¹³¹.

Dans le domaine de la sécurité, nous pouvons parler des relations entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord et la Géorgie qui aspire à devenir membre de l'Alliance. La Géorgie aide aux développements de l'Otan en mettant à disposition des ressources tandis que l'Otan permet le développement de dissuasion et de la sécurité de la Géorgie. Nous comprenons l'importance pour la Géorgie de mener ces changements afin de doter son État et l'ensemble de ses citoyens des moyens

¹²⁹ European Union External Action, Le service de diplomatie de l'Union Européenne, *Rapport de l'UE : la Géorgie tient ses engagements en matière de réforme*, Novembre 2017, disponible à l'adresse suivante : https://www.eeas.europa.eu/node/35408_fr (consulté le 23 novembre 2022).

¹³⁰ Commission européenne, *Zone de libre-échange approfondi et complet UE-Géorgie, Access to market*, Disponible sur le lien suivant : <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/content/zone-de-libre-echange-approfondi-et-complet-ue-georgie>

¹³¹ European union external action, *Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document*, 2017, disponible à l'adresse suivante : https://www.eeas.europa.eu/node/35362_en (consulté le 20 avril 2024).

nécessaires pour défendre ses territoires, surtout lorsque l'on considère le contexte historique de ce pays¹³².

Dans le secteur de l'énergie, l'Europe, via l'Agence Française de Développement, accompagne la Géorgie dans ses efforts pour structurer le secteur de l'efficacité énergétique¹³³. Il s'agit également de mettre en place un cadre légal qui sera fructifiant au développement de l'efficacité énergétique et de permettre le développement du 3^e Paquet Énergie de l'UE avec comme objectif l'agrandissement de l'efficacité énergétique et la continuité du développement d'un mix électrique qui devront nous permettre d'utiliser les énergies renouvelables.

Concernant le secteur touristique géorgien, Zurab Pololikashvili, le Secrétaire général de l'ONU tourisme, a déclaré : « La Géorgie offre une combinaison singulière d'atouts alliant histoire, culture et une nature de toute beauté. Notre nouveau guide d'investissement dans le tourisme met en lumière les caractéristiques du secteur du tourisme géorgien, inclusif et équilibré, reposant sur des pratiques responsables et la stabilité économique. Ayant opéré de vastes réformes et instauré un environnement propice aux affaires, la Géorgie représente un marché prometteur pour les investisseurs. Nous sommes persuadés que ce guide sera un instrument précieux pour les investisseurs qui s'intéressent au dynamique secteur du tourisme géorgien »¹³⁴. Nous voyons que l'importance est accordée à l'image que nous projetons du pays pour attirer les investisseurs, mais aussi pour rendre attractif un territoire qui regorge de ressources.

Concernant le secteur sportif, nous voyons bien que les performances sportives des athlètes sur la scène internationale servent de vitrine au pays concerné. Plus un sportif est médiatisé, plus son pays est mis en avant. Lors des compétitions internationales en équipe, la Géorgie souhaite que ses équipes nationales triomphent, et elle a investi considérablement dans les différentes fédérations. Nous pouvons citer l'exemple de l'équipe nationale de football de la Géorgie, qui s'est qualifiée pour l'Euro 2024 en éliminant la Grèce en finale de barrage, aux tirs au but (4-2)¹³⁵. Il s'agit de la première qualification du

¹³² Nato, *Relations avec la Géorgie*, 2024, disponible à l'adresse suivante : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_38988.htm (consulté le 25 avril 2024).

¹³³ DUPUY Emmanuel, « Tbilissi : nouvel horizon européen, porte vers l'Eurasie ? », *Slate*, 25 mars 2020. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.slate.fr/story/188712/tbilissi-georgie-nouvel-horizon-europeen-porte-eurasie> (consulté le 10 avril 2024).

¹³⁴ « Tourisme Faire des Affaires – Investir en Géorgie », *Onu Tourisme*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwto.org/fr/investissement/tourisme-faire-des-affaires-investir-en-georgie> (consulté le 7 juin 2024)

¹³⁵ « Euro 2024 : la Georgie bat la Grèce aux tirs au but et se qualifie », *La Libre*, 26 mars 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.lalibre.be/sports/football/2024/03/26/euro-2024-la-georgie-bat-la-grece-aux-tirs-au-but-et-se-qualifie-FDNSY4HHCRCZPMYOWB76IJAFXA/> (consulté le 3 mai 2024).

pays pour une compétition internationale, avec des stars mondialement connues telles que Khvicha Kvaratskhelia et Georges Mikautadze, qui se qualifient pour les huitièmes de finale. Certains utilisent leur renommée pour influencer les enjeux locaux, comme Kakhaber Kaladze, ancien capitaine de l'équipe nationale et joueur de l'AC Milan, devenu maire de Tbilissi. Lors des Jeux Olympiques de Paris, la Géorgie remportera 7 médailles, dont 3 en or, terminant à la 24e place. Cela montre l'importance du sport dans ce pays et la ferveur populaire qu'il suscite.

Nous avons observé de nombreuses réformes pour développer l'État géorgien. Toutefois, il est essentiel de consacrer un chapitre au transit des hydrocarbures et du gaz en provenance de la mer Caspienne, un secteur clé du Caucase du Sud, source de nombreux conflits en raison de la rareté de la ressource et des rivalités sur les routes de passage.

4.3.1 LE TRANSIT DES HYDROCARBURES/GAZ VENANT DE LA MER CASPIENNE

Tout d'abord, nous devons comprendre la situation des oléoducs et des gazoducs dans la région du Sud-Caucase en identifiant les pays concernés : la Russie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Turquie. L'objectif est de saisir les enjeux stratégiques tout en ayant une vision claire de la disposition géographique des infrastructures de transport d'hydrocarbures et de gaz dans cette région¹³⁶.

Bien que la Géorgie ne possède que des réserves limitées de pétrole et de gaz, son importance dans le secteur énergétique réside principalement dans son rôle stratégique en tant que pays de transit pour les hydrocarbures en provenance de la mer Caspienne. Ce territoire constitue un axe crucial pour acheminer le pétrole et le gaz de la région Caspienne, notamment des pays comme l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, et l'Arménie, vers les marchés européens. C'est dans ce contexte que les pays occidentaux valorisent le potentiel géopolitique de la Géorgie, qui occupe une position clé dans le réseau d'approvisionnement énergétique mondial¹³⁷.

Cet enjeu est d'autant plus stratégique pour l'UE, qui cherche à étendre son influence dans les pays riverains de la mer Caspienne. L'ambition de l'UE est d'accéder à une nouvelle source d'approvisionnement en hydrocarbures, permettant ainsi de modérer la domination du Golfe Persique sur les exportations mondiales. Le développement des infrastructures de transport, notamment des oléoducs et gazoducs passant par la Géorgie, constitue un moyen essentiel pour atteindre cet objectif. Cependant, il est primordial que ces nouvelles voies de transport ne confèrent pas aux pays voisins un

¹³⁶ EBEL Robert & MENON Rayan, *Energy and Conflict in Central Asia and the Caucasus*, Rowman & Littlefield, 2000.

¹³⁷ HADDAJI Yasha. « Les hydrocarbures dans le Sud-Caucase : Grandes manœuvres autour des ressources de la Caspienne », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2004/3 n° 1043, 2004, pp. 12-23.

pouvoir de contrôle excessif sur les exportations énergétiques de la région Caspienne, ce qui pourrait désavantager l'Europe dans le secteur énergétique. Afin de garantir la stabilité et la compétitivité de ce corridor énergétique, les entreprises occidentales ont investi massivement dans les infrastructures géorgiennes. Il n'y a aucune raison que les arrangements qui finiront par être trouvés soient défavorables à l'Europe, sur le plan énergétique. Toutefois, malgré ces investissements considérables, la Géorgie a été, par certains aspects, boudée par les investisseurs étrangers dans ce secteur, ces derniers ayant souvent vendu leurs actifs et quitté le pays après avoir engagé des fonds importants.

Après la guerre froide, la Russie a cherché à imposer sa vision des choses aux pays stratégiques qui l'entourent, en particulier en ce qui concerne les ressources énergétiques. En exerçant un contrôle sur les hydrocarbures, la Russie tente de maintenir son influence sur le marché mondial. Elle n'hésite pas à interrompre l'approvisionnement en gaz ou en pétrole chaque fois que la situation devient défavorable à ses intérêts géopolitiques. Face à ces pratiques, les pays occidentaux ont cherché des alternatives pour accéder à ces ressources rares, tout en évitant de passer par des territoires sous contrôle russe ou soumis à son influence. Cela a conduit à la réflexion stratégique sur la manière de transporter ces hydrocarbures de la région Caspienne vers les pays de la Méditerranée, en contournant les routes géopolitiquement sensibles dominées par la Russie.

Nous avons deux éléments importants de cette chaîne stratégique qui passent par la Géorgie : un oléoduc reliant Bakou à Ceyhan en passant par Tbilissi, et un gazoduc reliant Bakou à Erzurum, également en passant par Tbilissi. Les régions étant sous tension, avec des pays ennemis vivant les uns à côté des autres (Arménie et Azerbaïdjan), il a fallu réfléchir à trouver un compromis entre différents États pour transporter certains hydrocarbures de l'Azerbaïdjan à la Turquie et créer le premier oléoduc destiné à évacuer le pétrole¹³⁸. Il fut décidé de contourner l'Arménie suite au refus du gouvernement arménien de permettre la construction de la conduite sur le territoire arménien, en échange de concessions sur le Haut-Karabakh, un territoire stratégique qui constitue le point névralgique du conflit arméno-azerbaïdjanais. L'Arménie le considère comme son berceau national, tandis que les Azéris prétendent également avoir des liens culturels anciens avec cette région. C'est ainsi que le passage par Tbilissi fut

¹³⁸ Papava, Vladimer. « Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie : vingt ans de transition économique : (Traduit de l'anglais) ». *Les Cahiers de l'Orient*, 2011/1 N° 101, 2011. pp. 35-46.

choisi¹³⁹. Nous nous souvenons que les Russes décidèrent par plusieurs fois de priver les Géorgiens d'approvisionnement en gaz et en électricité en raison d'un conflit latent¹⁴⁰.

Ce chapitre est très important car il révèle deux enjeux cruciaux pour l'UE et la Géorgie sur ces territoires.

Premièrement, un enjeu relevant de la géopolitique de l'énergie, lié au fait que les développements actuels et futurs en Caspienne vont influencer la scène internationale et modifier les États ayant des ressources d'approvisionnement du marché pétrolier mondial dans les décennies à venir. Nous l'avons vu lors de la crise énergétique durant le conflit russo-ukrainien, l'impact sur le marché financier et sur les portefeuilles des ménages européens.

Deuxièmement, un enjeu géostratégique concernant l'équilibre des puissances, la région Caspienne-Asie centrale s'inscrit dans la transformation de la géopolitique de l'Eurasie d'après-guerre froide. Elle va redéfinir la carte du monde et redévelopper les pays qui en recevront la richesse et la stabilité de ces ressources rares. La Géorgie en fait partie, elle est concernée et est un acteur central de cette stratégie développée. Elle a un impact sur l'arrivée de ces hydrocarbures dans les pays occidentaux et peut influencer sur les conditions géographiques, économiques et politiques de ce petit pays.

La section suivante analysera une nouvelle loi polémique sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) en Géorgie ainsi que les résultats des dernières élections législatives. Ces deux événements, liés aux tensions entre pro-russes et pro-européens, illustrent leur impact sur la poursuite de l'adhésion à l'UE, malgré des années d'efforts de réformes.

¹³⁹ Zarifian, Julien. « La politique étrangère américaine, en dehors des sentiers battus : Les États-Unis au Sud Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie), de Bill Clinton à Barack Obama ». *Politique américaine*, 2012/1 N° 19, 2012. pp. 69-92.

¹⁴⁰ Teurtrie, David. « Les nouveaux contours de l'influence russe dans le Sud-Caucase ». *Confluences Méditerranée*, 2023/1 N° 124, 2023. pp. 43-54.

CHAPITRE 5 : LES CONSÉQUENCES

Cette section analysera les conséquences de l'incertitude entre deux mondes en deux axes. D'abord, nous examinerons le respect des libertés, notamment les droits des LGBT, remis en cause par le pouvoir en place. Par libertés, nous entendons celles prônées par les sociétés occidentales, fondements essentiels de l'UE. Ensuite, nous analyserons les élections législatives de 2024 et leurs conséquences sur la stabilité du pays, laissant présager un rapprochement avec Moscou plutôt qu'un avenir au sein de l'UE.

5.1 DROITS LGBT EN GÉORGIE

Les relations entre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres ont souvent suscité des rejets d'une partie de la population et l'aveuglement de l'opinion publique dans de nombreux pays¹⁴¹. Depuis des années, nous connaissons des avancées majeures dans ces matières pour permettre à tout un chacun de vivre librement son orientation sexuelle. Cependant, dans certains endroits, la difficulté demeure, notamment dans l'Union soviétique et dans ses États séparatistes. Dans les anciens États soviétiques, les hommes homosexuels pouvaient être incriminés et recevoir une peine de cinq ans de travaux forcés en prison, comme en attestait le code pénal de l'ensemble de l'Union soviétique¹⁴².

Dès l'indépendance de la Géorgie en 1991, le pays souhaitait se rapprocher de l'UE et de ses valeurs. La Géorgie n'en fera pas exception et applique également cet article juridique sur son territoire, ce qui restreint certaines libertés et ne respecte pas les droits fondamentaux et les droits humains. Sur le terrain, c'est la déconvenue. Alors que la présidente affiche une volonté politique de respecter les valeurs européennes pour pouvoir y adhérer un jour, le gouvernement et le parlement pro-russes ne l'entendent pas de cette façon et prennent des mesures pour limiter la possibilité de jouir pleinement de son orientation sexuelle¹⁴³.

La liberté sexuelle entre personnes de même sexe a été inscrite dans la loi géorgienne en 2000. Neuf ans après l'indépendance, le gouvernement a mis en place un code pénal pour se conformer à la Convention européenne des droits de l'homme, et l'âge du consentement est fixé par la loi à 16 ans pour les relations hétérosexuelles et homosexuelles¹⁴⁴. L'homosexualité est toujours un sujet tabou en

¹⁴¹ MÉCARY Caroline, DE LA PRADELLE Géraud, *Les Droits des homosexuel/les*, Les Presses universitaires de France, 2003.

¹⁴² Article 121 du code pénal de l'URSS.

¹⁴³ « Géorgie : la loi restreignant les droits LGBT+ promulguée par le président du Parlement », *Médiapart*, 3 octobre 2024 (consulté le 3 octobre 2024)

¹⁴⁴ Articles 140 et 141 du code pénal géorgien.

Géorgie et suscite d'énormes débats au sein de la société, en raison des valeurs défendues par le peuple, ancrées dans la religion d'État, le christianisme orthodoxe. L'opinion publique et les chefs religieux refusent de parler de la sexualité individuelle en public et incitent à la violence physique, ciblant les homosexuels.

Suite à la volonté affichée depuis 2014 d'intégrer l'UE, les gouvernements successifs s'efforcent de faire respecter les valeurs européennes sur le territoire géorgien. Bidzina Ivanichvili, l'ancien Premier ministre géorgien, a dit : « Les minorités sexuelles sont les mêmes citoyens que nous... et la société s'y habituera progressivement »¹⁴⁵. Il prône l'égalité entre l'ensemble des citoyens géorgiens ce qui provoque des tensions et des manifestations dans le pays pour lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Tandis qu'une autre partie de la population et de la classe politique veulent défendre les valeurs traditionnelles et lutter contre l'homosexualité. L'inspiration prise par les parlementaires géorgiens sur les lois des minorités sexuelles et de genre se fonde sur le modèle de la législation russe ce qui donne lieu à des critiques venant de l'opposition contre le « Rêve Géorgien », parti au pouvoir, et de militants des droits de l'homme.

Nous percevons qu'il y a un enjeu majeur dans cette lutte pour les droits des LGBT, qui symbolise la confrontation entre l'Occident et la Russie. L'Église orthodoxe et « Rêve géorgien » cherchent à reprendre le contrôle du pouvoir en Géorgie en réaffirmant des valeurs traditionnelles, dans l'optique d'un rapprochement avec la Russie. Ces séquences montrent un schisme entre, d'une part, la présidente pro-européenne Salomé Zourabichvili et, d'autre part, le gouvernement et le parlement pro-russes.

Au niveau européen, la réaction ne tarde pas à arriver avec la menace qui plane sur une volonté de suspendre l'accord de libre circulation passé en 2017 avec la Géorgie. Josep Borrell, chef de la diplomatie européenne, dénonça le texte, qui est une « atteinte aux droits fondamentaux et augmentera la discrimination et la stigmatisation »¹⁴⁶. Les conséquences économiques ne tardent pas à arriver du côté occidental avec la suspension d'un versement d'aide économique de la part de l'UE.

La question qui revient est : pourquoi un État qui a été plusieurs fois condamné pour des violences envers des minorités sexuelles devant la Cour européenne des droits de l'homme et qui ne respecte pas

¹⁴⁵ *Géorgie : le président du parlement passe en force et adopte une loi restreignant les droits LGBTQIA +*, RTBF, 3/10/2024. Disponible sur le lien suivant : <https://www.rtf.be/article/georgie-le-president-du-parlement-passe-en-force-et-adopte-une-loi-restreignant-les-droits-lgbtqia-11443372> (consulté le 3 Octobre 2024).

¹⁴⁶ "Josep Borrell avertit la Géorgie que la porte de l'Union européenne pourrait se « fermer »", *Le Soir*, 24 juin 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.lesoir.be/597009/article/2024-06-24/josep-borrell-avertit-la-georgie-que-la-porte-de-lunion-europeenne-pourrait-se>

les valeurs de liberté de l'UE continue-t-il à recevoir de l'aide de l'UE ? Comment pourra-t-il un jour rejoindre cette Union ?

5.2 CONTEXTE ET RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 26 OCTOBRE 2024

Dans cette section, nous allons analyser les résultats des élections législatives de 2024 en Géorgie. Ce travail s'intéresse à l'actualité politique jusqu'à fin novembre 2024. Conscients des évolutions survenues après cette date, notamment suite aux élections, nous avons fixé cette limite pour notre étude. L'actualité plus récente sera abordée lors de la défense du mémoire.

Les résultats de ces élections auront des répercussions sur l'avenir que les Géorgiens souhaitent donner à leur pays. Une analyse de ceux-ci nous paraît importante afin de comprendre quelle tendance se dégage au Parlement géorgien et surtout si la présidente sortante aura des alliés pour mettre en place ses politiques pro-occidentales au sein de son pays, ainsi que l'impact que ces résultats auront sur l'autre élection importante qui aura lieu 45 jours après l'installation du parlement : les élections présidentielles géorgiennes, prévues pour fin 2024. Pour la première fois dans l'histoire, et suite à une modification constitutionnelle¹⁴⁷, le futur président sera élu par suffrage indirect, par un collège d'électeurs composé des députés et des représentants des conseils régionaux et municipaux. La présidente a déjà annoncé qu'elle ne briguerait pas un second mandat.

Pour rappel, la Géorgie est une république présidentielle¹⁴⁸. Le pouvoir exécutif est entre les mains du Président. Son successeur, en terme constitutionnel, est le président du Parlement. Le Premier ministre et le gouvernement exercent le pouvoir exécutif. Le pouvoir législatif appartient à la fois au gouvernement et au Parlement unicaméral de Géorgie. Le pouvoir législatif est composé du Parlement de Géorgie qui compte 235 membres.

Revenons aux élections législatives de 2024, qui sont marquées par l'opposition géopolitique entre le parti « Rêve géorgien » au pouvoir, favorable à un rapprochement avec la Russie, et plusieurs mouvements d'opposition favorables à un rapprochement avec l'UE. Pour comprendre les prémices des résultats de 2024, il faut remonter à 2018, lorsque Salomé Zourabichvili accède à la présidence avec son statut de non-partisane. Elle remporte le second tour avec 59,2 % des voix, soutenue par le groupe politique « Rêve Géorgien », afin d'éviter le retour du candidat soutenu par Mikheïl Saakachvili¹⁴⁹. L'ancien président, qui avait fui le pays en 2013 après avoir été condamné par la Cour municipale de

¹⁴⁷ Révision de la constitution de 2017 (dernière révision)

¹⁴⁸ BULLOCK S. Charles, GADDIE Ronald Keith, *Georgia politics in a state of change*, Pearson, 2013.

¹⁴⁹ GERMAN Tracey C., *et al.*, « Le conflit en Ossétie-du-Sud : la Géorgie contre la Russie », *Politique étrangère*, 2006/1 Printemps, 2006, pp. 51-64.

Tbilissi à six ans de prison pour abus de pouvoir, détournement d'argent et implication dans une tentative de meurtre d'un député d'opposition, revient en 2021 en Géorgie, à la veille des élections municipales, et est emprisonné. Il tenta de déstabiliser les résultats électoraux. Cet ancien homme politique, qui pensait bénéficier d'une amnistie et pouvoir encore jouer un rôle dans la politique nationale de son pays, subit un traitement médical dans la prison où il est incarcéré. Selon certaines sources, son état de santé est jugé préoccupant et cette situation est souvent décrite comme de la « vengeance politique apparente ».

Pendant cette période, au sein du pouvoir exécutif géorgien, une séparation se crée entre la présidente et le gouvernement du parti « Rêve Géorgien ». Bien qu'alliés lors de sa désignation en tant que présidente, ils deviennent des opposants dans l'exercice du pouvoir. D'un côté, la présidente reproche au gouvernement son manque d'implication dans la procédure d'adhésion et d'intégration européenne. Elle critique également le refus du gouvernement d'accepter une ligne de crédit européenne pour améliorer le pays. De plus, elle prend position en soutien à l'Ukraine dans le conflit russo-ukrainien et voyage à l'étranger pour défendre la vision de son pays, sans l'aval de son gouvernement. Elle émet son veto contre un projet de loi élargissant les pouvoirs de surveillance du gouvernement, s'immisçant ainsi dans le rôle exécutif. De l'autre côté, le gouvernement du « Rêve Géorgien », dirigé par le président du parti et le Premier ministre, refuse de s'impliquer dans le conflit ukrainien, préférant adopter une position pro-russe¹⁵⁰. À plusieurs reprises, le gouvernement refuse à la présidente l'autorisation de voyager à l'étranger et le Parlement bloque les réformes urgentes qu'elle réclame et qui sont pourtant nécessaires pour l'adhésion à l'UE. Ces tensions atteignent leur paroxysme lorsque le parti « Rêve Géorgien » saisit la Cour constitutionnelle dans le but d'entamer une procédure de destitution contre la présidente Salomé Zourabichvili à la fin de son mandat. En vue des élections législatives d'octobre 2024, la présidente Zourabichvili appelle à la formation d'une large coalition pro-européenne, réunissant tous les partis et une alliance d'opposition contre le pouvoir en place. De son côté, le « Rêve Géorgien » promet non seulement de remporter les élections, mais également de détruire cette coalition qu'il accuse d'avoir contribué à l'issue de la seconde guerre d'Ossétie du Sud.

¹⁵⁰ GÉLARD Patrice, « L'actualité constitutionnelle en Russie, dans les États de la CEI et de l'Europe centrale et orientale et dans les pays toujours ou anciennement communistes (janvier-octobre 2009) », *Revue française de droit constitutionnel*, 2010/1 n° 81, 2010, pp. 187-206.

Le 26 Octobre, le « Rêve Géorgien », parti au pouvoir depuis 2012, a remporté 53,93 % des voix aux élections, ce qui représente 89 sièges sur 150 sièges du Parlement¹⁵¹. Le tableau ci-dessous représente la photographie des élections au lendemain du scrutin. Ce tableau montre un plébiscite clair.

Parti	Rêve géorgien	Coalition pour le changement	Unité pour sauver la Géorgie	Géorgie forte	Pour la Géorgie	Nouveau centre politique	Alliance des patriotes de Géorgie	Parti travailliste géorgien
Voix	1.120.140	229.161	211.120	182.949	161.336	62.217	50.463	15.057
%	53,94	11,03	10,17	8,8	7,77	3,01	2,44	0,73

À la clôture des bureaux de vote, ce scrutin fait l'objet de nombreux reproches concernant d'éventuelles fraudes, des corruptions et des manipulations, notamment de la part de l'opposition qui accuse le parti au pouvoir, le « Rêve Géorgien ». L'issue des élections a créé la surprise, une atmosphère d'élection volée se diffuse et les partis d'opposition rejettent immédiatement les résultats. Selon eux, des irrégularités majeures ont eu lieu, comme, par exemple, l'utilisation d'encre indélébile qui aurait permis à certains électeurs de voter plusieurs fois, ou encore le fait que des agents ont autorisé des électeurs avec de l'encre sur les doigts à revenir pour voter à nouveau. La présidente Zourabichvili annonce sur la place publique une falsification totale du scrutin¹⁵² et accuse la Russie d'avoir perpétré une opération secrète pour truquer ces élections contre le peuple géorgien. Elle appelle, avec l'aide de l'ancien président Saakachvili, à mener des manifestations. Ces événements suscitent de vives interrogations et préoccupations de la part des ONG, de la communauté internationale, et surtout de l'UE. Charles Michel, président du Conseil européen, a demandé à la Commission électorale centrale et aux autres organismes responsables du processus électoral d'enquêter sur les allégations de fraudes. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a également appelé à des enquêtes, tandis qu'Anthony Blinken, secrétaire d'État des États-Unis, a déclaré : « Nous soutenons les appels lancés par les observateurs internationaux et locaux en faveur d'une enquête approfondie sur toutes les

¹⁵¹ *Géorgie : le parti pro-russe remporte les élections législatives, l'opposition dénonce des ingérences de Moscou*, Toute l'Europe, 28 octobre 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/georgie-le-parti-pro-russe-remporte-les-elections-legislatives-l-opposition-denonce-des-ingerences-de-moscou/>

¹⁵² *Géorgie : la présidente Salomé Zourabichvili dénonce une « falsification totale » des élections législatives et accuse la Russie*, Le Monde, 27 octobre 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/international/article/2024/10/27/georgie-la-presidente-salome-zourabichvili-denonce-une-falsification-totale-des-elections-legislatives-et-accuse-la-russie_6361913_3210.html

informations faisant état de violations lors de ces élections »¹⁵³. Pour l'ONG « Transparency International et International Society for Fair Elections And Democracy », des méthodes de fraude ont été utilisées de manière généralisée pour certains types de voix¹⁵⁴. Le 16 novembre 2024, la commission électorale de Géorgie confirme les résultats finaux des législatives ainsi que la victoire du parti au pouvoir, malgré les accusations de fraudes électorales¹⁵⁵.

Le chapitre suivant synthétisera l'ensemble des recherches et abordera une thématique encore inexplorée : l'élargissement de l'UE. Il analysera les observations et résultats issus de diverses recherches, lectures et interviews pour répondre à notre question de recherche. L'UE devra repenser sa politique d'élargissement afin d'intégrer les nouveaux États, sous peine de compromettre l'efficacité de ses instruments et de perdre sa crédibilité acquise durant des années de paix et de prospérité. Ce chapitre ouvrira des pistes de réflexion pour notre travail et recentrera l'étude sur son objectif final.

¹⁵³ *Législatives en Géorgie : après les accusations de fraude, Ursula Von der Leyen réclame des enquêtes*, RTBF, 28 octobre 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtb.be/article/legislatives-en-georgie-l-opposition-et-la-presidente-du-pays-appellent-a-manifester-apres-la-victoire-du-parti-pro-russe-11455673>

¹⁵⁴ International Society for Fair Elections and Democracy, Disponible à l'adresse suivante: <https://www.isfed.ge/eng>

¹⁵⁵ *Législatives en Géorgie : les résultats finaux confirment la victoire du parti au pouvoir*, Le Monde, 16 Novembre 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/international/article/2024/11/16/legislatives-en-georgie-les-resultats-finaux-confirment-la-victoire-du-parti-au-pouvoir_6396784_3210.html

CHAPITRE 6 : ENSEIGNEMENTS

Dans ce chapitre, nous aborderons le sujet de l'élargissement de l'UE. Ces futures adhésions auront un impact significatif sur les frontières de l'UE ainsi que sur son processus décisionnel. Depuis l'adhésion de la Croatie au 1^{er} janvier 2013, la dernière entrée dans la Commission et le Parlement européen¹⁵⁶, l'UE n'a pas accueilli de nouveaux membres. Nous explorerons les modifications majeures et les problématiques liées au modèle de l'UE. Enfin, nous proposerons des pistes de réflexion sur le lien entre la PEV et la politique d'élargissement.

6.1 POLITIQUE DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE : AU-DELÀ DE 27 ÉTATS ?

Du grand élargissement de 2004-2007 jusqu'à aujourd'hui, la politique d'élargissement européenne a traversé des périodes de crise, mais aussi des opportunités. Cet accroissement est le fruit d'un agrandissement géopolitique et géographique¹⁵⁷ voulu par les États pour avoir beaucoup plus d'impact et renforcer la présence de l'UE sur la scène internationale. L'objectif principal de cette union est d'investir dans l'économie, d'encourager la paix et de renforcer la sécurité pour l'Europe, pour chacun des membres et pour les régions proches de potentiels nouveaux états membres. Ces élargissements représentent des défis colossaux tant pour les États candidats que pour l'UE. Les institutions européennes devront être réformées, ainsi que les politiques et les mécanismes financiers de l'UE, tandis que, comme nous l'avons vu, les États candidats devront poursuivre des réformes économiques et sociales très profondes pour pouvoir se conformer aux critères fixés par l'UE¹⁵⁸.

Toutefois, depuis la Croatie, l'élargissement de l'UE est à l'arrêt. Bien qu'une dizaine d'États, dont la Géorgie, aient exprimé la volonté de rejoindre l'UE officiellement. Pour passer du statut de pays candidat aux négociations, plusieurs années peuvent s'écouler. Dans le cas de la Croatie, dernier État à avoir rejoint l'UE, elle a obtenu le statut de candidat à l'adhésion en 2004 et a entamé les négociations avec l'UE dès 2005. La signature du traité a eu lieu en 2011, et la Croatie est devenue membre de l'UE

¹⁵⁶ SAURUGGER Sabine, *et al.* « L'élargissement de l'Union européenne : un processus de transfert institutionnel ? : Introduction », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/2 Vol. 13, 2006, pp. 177-178.

¹⁵⁷ PÉCOUT Gilles, « Introduction. Europe, que doit-on faire de ton histoire et de ta géographie ? », in *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXIe siècle Élargissement et union, approches historiques*, Presses Universitaires de France, 2004, pp. 23-38.

¹⁵⁸ Euronews : « Adhésion à l'UE : la Géorgie doit d'abord faire des réformes, selon Josep Borrell ». 8 septembre 2023. disponible à l'adresse suivante : <https://fr.euronews.com/2023/09/08/adhesion-a-lue-la-georgie-doit-dabord-faire-des-reformes-selon-josep-borrell> (consulté le 6 avril 2024).

en 2013, soit 9 ans après avoir obtenu officiellement son statut de candidat. La procédure est longue. Il existe trois étapes importantes dans ce processus :

- **Étape de la candidature** : un pays souhaitant adhérer à l'UE doit présenter une demande d'adhésion au Conseil de l'UE. Le conseil demande à la commission de surveiller les critères respectés par les pays. Sur la base des recommandations de la Commission, le Conseil accorde au pays le statut de pays candidat et entame des négociations formelles en vue de son adhésion à l'Union.
- **Étape des négociations d'adhésion** : le pays candidat se prépare à mettre en œuvre la législation de l'UE. La Commission suit l'avancement des réformes menées par le pays candidat et en informe le Conseil et le Parlement européen au moyen de communications et de rapports réguliers.
- **Étape d'adhésion** : la Commission émet un avis sur la question de savoir si le pays candidat est prêt à devenir un État membre. Si elle estime qu'il est prêt, un traité d'adhésion est élaboré. Le traité d'adhésion doit ensuite être approuvé par la Commission européenne, le Conseil européen et le Parlement européen avant d'être signé et ratifié par tous les États membres de l'UE et par le pays candidat¹⁵⁹.

Dans les mois qui ont suivi l'attaque de la Russie sur l'Ukraine, l'UE a décidé de relancer son processus d'élargissement en octroyant notamment à la Géorgie, à la Moldavie et à l'Ukraine le statut de candidat à l'adhésion¹⁶⁰. Dans le cas de la Géorgie, il est possible de dire qu'elle a pu profiter de la guerre russo-ukrainienne, qui a accéléré le traitement de son dossier et l'obtention de son statut de pays candidat.

Premièrement, la Géorgie est considérée comme une alliée de l'UE. Elle lutte pour défendre la souveraineté de ses deux territoires injustement occupés par la Russie et, à travers sa population et sa présidente, défend les valeurs démocratiques européennes. L'Union choisit le camp de l'opprimé et envoie ainsi un signal à la Russie, qu'elle considère désormais comme un acteur géopolitique rival. L'intention de l'UE est de soutenir les États ayant un partenariat privilégié avec elle, comme la Géorgie, qui bénéficie du statut de pays candidat et est un allié clé de l'Europe.

Deuxièmement, en accordant son aval à dix États, y compris la Géorgie, l'intention de l'UE est claire : elle souhaite continuer à s'élargir vers ces pays voisins et au-delà de sa sphère géographique actuelle. L'élargissement de l'UE est un instrument stratégique qui permet d'avoir un impact sur

¹⁵⁹ Union Européenne, *Élargissement de l'UE*, disponible à l'adresse suivante : https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/eu-enlargement_fr (consulté le 2 décembre 2024).

¹⁶⁰ DREVET Jean-François, « L'Ukraine, 28e État membre ? », *Futuribles*, 2022/4 N° 449, 2022, pp. 109-116.

l'environnement géopolitique, tout en contrant l'influence des puissances concurrentes. La Géorgie, anciennement pays soviétique, pourrait suivre l'exemple des pays baltes en intégrant l'UE, ce qui réduirait l'influence de la Russie dans la région.

Troisièmement, la politique européenne d'élargissement va être utilisée par l'UE comme un instrument politique à son service pour défendre son territoire, ses habitants et ses frontières. L'ennemi le plus proche et la menace majeure sur l'UE est la Russie. La Commission et le Conseil européen à chaque rassemblement utilisent ce vecteur pour avoir une influence géopolitique et sécuritaire sur la scène internationale. La Géorgie est un enjeu primordial de géopolitique et de sécurité¹⁶¹.

Nous voyons que la notion d'élargissement revêt une grande importance dans la manière dont l'UE envisage son futur en tant qu'acteur géopolitique. Dans la section suivante, nous aborderons les problématiques liées à l'élargissement, ainsi que les différents partenariats avec des régions situées bien au-delà des frontières européennes.

6.2 PROBLÉMATIQUE DE L'ÉLARGISSEMENT ET DES DIFFÉRENTS PARTENARIATS

Ces dernières années, l'UE a traversé d'énormes problèmes internes, dont le Brexit¹⁶². Cet événement a jeté une première incertitude sur l'UE, qui apparaissait jusqu'alors comme une structure garantissant un marché commun pour les États membres. La Grande-Bretagne a préféré ne pas en faire partie, suivant sa propre destinée. Par la même occasion, cette décision limite considérablement la marge de manœuvre de l'UE vis-à-vis de ses partenaires orientaux et a un impact sur d'autres accords, comme la PEV¹⁶³. Ce processus a aussi engendré une froideur parmi les autres États partenaires, qui estiment qu'un nouvel élargissement n'est plus souhaitable. La complexité du processus décisionnel au sein de l'Union suscite une méfiance parmi certains États membres et n'inspire plus une forte volonté d'adhésion chez d'autres pays candidats¹⁶⁴.

De plus, l'UE traverse actuellement l'une des plus grandes crises qu'elle n'ait jamais connues : la crise migratoire¹⁶⁵. Cet élément, qui a toujours été un facteur positif, a permis de gommer certaines lacunes de l'Union, notamment en matière de pénurie de main-d'œuvre¹⁶⁶. Cependant, la crise migratoire

¹⁶¹ RUPNIK Jacques, *Géopolitique de la démocratisation*. Presses de Sciences Po, 2014.

¹⁶² KORINMAN Michel, « La (re)découverte de l'Angleterre », *Outre-Terre*, 2016/4 N° 49, pp. 9-17.

¹⁶³ FAUCHER Florence., *et al.*, « Breaking up is hard to do: Royaume-Uni et Union européenne après le Brexit », *Politique étrangère*, 2020/4 Hiver, pp. 13-26.

¹⁶⁴ DREVET Jean-François, *L'élargissement de l'Union européenne : jusqu'où ?*, L'Harmattan, 2001.

¹⁶⁵ GALLORO Piero-D., « Migrant, (é-im) migrés, étrangers... mots et représentations », *Pensée plurielle*, 2021/2 n° 54, pp. 13-26.

¹⁶⁶ « Migration et travail détaché en Europe. », *Migrations Société*, vol. 190, n° 4, 2022.

actuelle, alimentée par des conflits dans d'autres États géographiquement proches, ou encore par le dérèglement climatique que subit notre planète, en particulier dans l'hémisphère sud, a des conséquences majeures sur l'UE. Cela s'ajoute à un contexte politique tendu à l'intérieur des frontières européennes, avec la montée de l'extrême droite, du nationalisme et du conservatisme, sans doute elle-même favorisée par une politique interne de l'UE qui manqué parfois de cohérence face à ces défis¹⁶⁷.

Ensuite, le Partenariat oriental regroupe des pays aux niveaux de développement économique et social variés¹⁶⁸. Il est essentiel que ces pays parviennent à s'entendre et à avancer dans la même direction. Toutefois, chaque État n'a pas les mêmes intérêts, ce qui se traduit par des tensions internes. Certains pays connaissent des instabilités politiques internes, et d'autres ont des eurosceptiques à leur tête. L'UE tente d'établir des alliances et de promouvoir ses valeurs à travers des partenariats¹⁶⁹, mais les intérêts de ces États sont souvent d'ordre pécuniaire, sans réelle vision à long terme. En Géorgie, par exemple, un changement majeur se profile avec l'arrivée du parti « Rêve géorgien » au pouvoir. Ce dernier pourrait exploiter la modification constitutionnelle au détriment des pro-européens et de la population, qui a mis en œuvre de nombreuses réformes pour atteindre le statut de pays candidat.

Les difficultés rencontrées au niveau de la procédure sont nombreuses. Nous avons abordé cette procédure en trois étapes, et il est évident qu'elle est très longue et prendra du temps. On estime que cette procédure peut durer entre 10 et 15 ans, car les pays candidats ont un long chemin à parcourir pour atteindre le niveau de leurs futurs partenaires¹⁷⁰. Il pourrait y avoir des moments de découragement de la part de certains pays, sachant qu'entre le début et la fin du processus, de nombreux changements politiques peuvent survenir.

Enfin, le fonctionnement de l'UE est parfois remis en question, certains la qualifiant d'anti-démocratique¹⁷¹. Il est souvent reproché à l'UE de ne pas prendre suffisamment en compte la voix de ses citoyens, notamment lorsqu'il s'agit de référendums¹⁷². Une des critiques majeures concerne

¹⁶⁷ POIGNANT Bernard, « Regard sur les extrêmes: histoire et actualité », *Commentaire*, N° 186 (2), pp. 407-414.

¹⁶⁸ POPESCU Nicu., *et al.*, « Les succès et les échecs du Partenariat oriental : dépasser les idées reçues », *Les Champs de Mars*, 2017/1 N° 29, pp. 181-193.

¹⁶⁹ VON DER LEYEN Ursula, « Orientations Politiques de la prochaine commission européenne 2024–2029 », in *Le Choix de l'Europe*, Strasbourg, juillet 2024, p. 41.

¹⁷⁰ MIREL Pierre, « Union européenne-Balkans occidentaux: les illusions perdues? », *Politique étrangère*, 2022/4 Hiver, pp. 11-25.

¹⁷¹ DARNIS Jean-Pierre, « Une Europe antidémocratique? Réflexions comparées entre la France et l'Italie », *Noesis*, 2020.

¹⁷² PETITHOMME Mathieu, « Les effets des référendums européens sur les dynamiques de compétition des partis d'opposition: une perspective comparée », *Revue internationale de politique comparée*, 2011/2 Vol. 18, pp. 79-92.

l'absence de suite donnée aux référendums organisés dans certains États membres sur des questions européennes. Un exemple frappant pourrait être les différents référendums catalans pour l'indépendance. De même, lors de l'adhésion de la Géorgie, on pourrait envisager un référendum concernant l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud afin de déterminer quel État exerce la souveraineté sur ces deux régions.

Bien que l'UE ait été mise en avant, ces points ont révélé certains aspects critiquables ou mal perçus. Dans la partie suivante, nous examinerons le lien entre la PEV et la politique d'élargissement européenne, deux politiques étroitement liées.

6.3 LIEN ENTRE LA PEV ET LA POLITIQUE D'ÉLARGISSEMENT EUROPÉENNE

Dans la dernière partie de ce mémoire, nous mettrons en perspective la PEV avec la politique d'élargissement de l'UE. Nous avons observé des similitudes dans les méthodes qui ont permis à la Géorgie de passer de l'une à l'autre tout en préservant son identité et sa zone géographique¹⁷³. De manière générale, la politique d'élargissement est orientée vers les pays potentiellement candidats à l'adhésion à l'UE¹⁷⁴, tandis que la PEV concerne les pays pour lesquels l'adhésion n'est pas encore envisageable¹⁷⁵. L'objectif de cette dernière est de nouer des liens avec ces pays voisins afin de promouvoir des réformes politiques et économiques, contribuant ainsi à la paix, la stabilité et la prospérité économique dans toute la région. Tout porte à croire que l'Europe est parvenue à exercer une influence déterminante sur la conduite de la politique à destination de l'Europe de l'Est¹⁷⁶. La PEV visait ainsi à renforcer la coopération existante avec les voisins de l'Europe. La volonté était de défendre ses frontières¹⁷⁷. Le Partenariat oriental est un partenariat qui s'inscrit dans cette direction¹⁷⁸. À partir de

¹⁷³ SERRANO Silvia, « Chapitre 2: La Géorgie, un voisin distant », in RUPNIK, J. (dir.), *Les banlieues de l'Europe Les politiques de voisinage de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences po, 2007, coll. "Nouveaux débats", p. 75-100.

¹⁷⁴ DREVET Jean-François, « Élargir ou approfondir l'Union européenne? Nouvelles composantes d'un ancien dilemme », *Futuribles*, 2022b, vol. 6, n° 451, pp. 71-79.

¹⁷⁵ PETITHOMME, Mathieu, « Quelle politique de voisinage pour l'Union européenne? Entre injonctions sécuritaires et conditionnalité démocratique, la puissance normative européenne en question. », *Politique européenne*, n° 28(2), p. 163-172.

¹⁷⁶ HARTEL A., « Ukraine and the EU: Enlargement without Alternative? », *Ukrainian Analytical Digest*, 2024, n°4, pp. 14-18.

¹⁷⁷ ROBERT Cécile, « L'Union européenne face à son élargissement à l'est : incertitudes politiques et construction d'un leadership administratif », *Politique européenne*, 2001/2 n° 3, pp. 38-62.

¹⁷⁸ DREVET Jean-François, « Quel avenir pour les pays du Partenariat oriental ? », *Futuribles*, 2023, vol. 3, n°454, pp. 87-96.

2017, l'UE a augmenté ses moyens et ses objectifs pour la région des Balkans occidentaux en mettant en place une stratégie dédiée¹⁷⁹.

La PEV est un outil au service de l'UE et de ses intérêts. Ce dispositif avait pour objectif de garantir la paix et d'éviter la déstabilisation aux frontières orientales de l'Union élargie¹⁸⁰. Bien qu'elle réponde aux critères d'une politique d'élargissement, la PEV n'en est pas une. L'UE a mis en place deux outils : l'un destiné à permettre à certains États de rejoindre l'Union, l'autre visant à établir des liens avec des pays situés à l'Est, mais loin des frontières de l'UE, afin d'adopter une approche commune sur certaines thématiques. Cependant, cela ne calme pas toujours les aspirations de certains pays, qui continuent de chercher à rejoindre l'UE. Dans le cas de la Géorgie, cet espoir demeure, et une partie des habitants du pays aspirant toujours à décrocher un jour une adhésion à l'Union¹⁸¹.

Nous pouvons également confirmer que l'accord d'association signé par l'UE avec l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie est un accord inédit¹⁸². Cela témoigne de la volonté et de l'importance que l'Union accorde à la réussite de cet accord, notamment dans le cadre de sa guerre stratégique face à la Russie. L'accord de libre-échange, qui constitue le cœur de cet accord d'association, couvre la plupart des secteurs économiques et sociaux. L'UE souhaite s'impliquer dans cette région du monde et veut opérer des changements sur ces territoires. Dans cet accord, l'ensemble des dispositions doit recevoir l'aval du parlement européen, à l'exception de la partie commerciale, qui est définie de manière très claire, offrant ainsi une perspective et une autonomie entre la Commission européenne et les États¹⁸³.

La PEV, dans le cas de la Géorgie, a servi d'antichambre pour préparer la politique d'élargissement de l'UE. Nous avons abordé les nombreuses réformes que l'État a dû entreprendre, réformes sans lesquelles la Géorgie n'aurait pas pu prétendre au statut de pays candidat¹⁸⁴. L'UE et la Géorgie ont ainsi bâti une relation de confiance.

¹⁷⁹ DOPCHIE R. et LIKA L., « The EU Enlargement Strategy in the Western Balkans: Assessing the Implications Amidst the War in Ukraine », *European Foreign Affairs Review*, 2024, vol. 29, n°2, pp. 159-176.

¹⁸⁰ MAHJOUR, Azzam, « La politique européenne de voisinage: un dépassement du partenariat euro-méditerranéen », *Politique étrangère*, 2005/3 Automne, pp. 535-544.

¹⁸¹ DREVET Jean-François, « Élargir ou approfondir l'Union européenne ? Nouvelles composantes d'un ancien dilemme », *Futuribles*, 2022b, vol. 6, n°451, pp. 71-79.

¹⁸² MIREL Pierre, « L'adhésion des Balkans occidentaux à l'UE: le rocher de Sisyphe? », *Revue Défense Nationale*, 2022, vol. 5, n°850, pp. 53-59.

¹⁸³ MARCIACQ Florent, « L'Union européenne et les Balkans occidentaux: Convergences sur fond de rivalités de puissance », *Ramses 2022 Au-delà du Covid*, Institut français des relations internationales, 2021, pp. 212-215.

¹⁸⁴ DAKOWSKA, Dorota, « Les pays d'Europe centrale face à la guerre d'Ukraine: Solidarité et divisions », *Ramses 2024*, Dunod, 2023, pp. 72-77.

La limite de la PEV, dans ce contexte, est qu'elle ne peut pas perdurer dans le temps, notamment dans le cas des Balkans occidentaux. Elle reste strictement limitée à un sens technique du terme et ne prend pas suffisamment en compte le contexte géopolitique. Elle ne considère pas les réalités du terrain. L'objectif de cette politique est d'apporter une impulsion diplomatique à l'action extérieure de l'Union. Cependant, la PEV s'est transformée en politique d'élargissement après l'attaque de la Russie contre l'Ukraine, ce qui a mis en évidence les faiblesses de la PEV¹⁸⁵. Sa principale faiblesse est d'avoir les ambitions de la politique d'élargissement sans en avoir les moyens et sans que les États partenaires aient les capacités qu'avaient les pays candidats. Elle devrait mettre les moyens pour réussir ses objectifs¹⁸⁶.

Nous avons vu la relation entre la PEV et la politique d'élargissement de l'UE, et comment elle évolue lorsque la sécurité et la géopolitique de l'Union sont menacées, comme dans le cas de l'Ukraine. Face à un danger qui pèse sur un pays voisin, les ambitions de l'UE sont alors revues à la hausse, dans l'optique d'une vague d'adhésions pour repousser et renforcer ses frontières contre un ennemi¹⁸⁷.

Actuellement, la Géorgie est toujours dans un statut de pays candidat et a dépassé le stade de la PEV, mais elle ne donne pas de signaux clairs à l'UE pour une prochaine signature du traité¹⁸⁸. On peut le comprendre au vu de l'actualité : le « Rêve géorgien » a remporté les élections législatives et n'a pas l'ambition de froisser ses relations avec la Russie. La Géorgie a élu un nouveau président le 14 décembre lors d'une élection au suffrage indirect, un processus qui a renforcé la mainmise du parti au pouvoir, le « Rêve géorgien »¹⁸⁹.

¹⁸⁵ LANDABURU Eneko, « La Politique de Voisinage : Stop ou Encore ? », *Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 2015.

¹⁸⁶ LACHERT, Jakub., *et al.*, « Quel bilan pour la Politique européenne de voisinage ? », *Politique étrangère*, 2017/3 Automne, 2017, pp. 153-163.

¹⁸⁷ COMMISSION EUROPÉENNE, *Rapports sur l'élargissement 2024: la Commission présente les progrès et les priorités des pays candidats*, 30 octobre 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://commission.europa.eu/news/enlargement-reports-2024-commission-outlines-progress-and-priorities-candidate-countries-2024-10-30_fr

¹⁸⁸ LAVALLÉE, Chantal, « La Politique européenne de voisinage à l'épreuve de la guerre en Ukraine », *Les Champs de Mars*, vol. 29, n° 1, 2017, pp. 109-137.

¹⁸⁹ « Après des législatives contestées, la Géorgie choisira un nouveau président le 14 décembre », *RTBF*, 26 novembre 2024. Disponible sur le suivante : <https://www.rtbf.be/article/apres-des-legislatives-contestees-la-georgie-choisira-un-nouveau-president-le-14-decembre-11468716>

CONCLUSION

Pour tirer les enseignements de cette étude, rappelons-nous l'idée de notre introduction : la Géorgie est un pays situé dans le Caucase, entre l'Europe et la Russie. Le pays est déchiré par un affrontement interne entre des pro-européens progressistes, qui portent un espoir sur cette destinée pour pouvoir développer des outils démocratiques représentés par la population et l'ancienne présidente, et des pro-russes conservateurs, qui ne veulent pas se mettre à dos la Russie, représentés par le Rêve Géorgien, le parti au pouvoir. L'UE s'immisce dans cet État. Au niveau juridique, il existe une vaste gamme de normes, telles que l'accord de libre-échange, l'accord d'association, le partenariat oriental et la politique d'élargissement de l'UE. Au regard de la théorie (réalisme) et des différents concepts (sécurité et allié) abordées dans ce travail et de nos hypothèses, nous pouvons apporter des éléments de réponse à notre question de recherche : **Comment la Politique Européenne de Voisinage a-t-elle évolué vers une politique d'élargissement de l'Union Européenne envers la Géorgie ?**

Primo, sous l'angle du réalisme, un événement a permis l'aboutissement et la prise en compte sérieuse de la réalité mondiale des occidentaux : l'agression et l'invasion russes sur le sol ukrainien en 2022. Le malheur des uns fait le bonheur des autres. La Géorgie, à quelques kilomètres de ses frontières, faisait face à un danger imminent de la part des Russes, avec la menace immédiate de subir le même sort si elle continuait à vouloir rejoindre l'UE et l'OTAN. On constate dans l'approche réaliste que les intérêts nationaux sont constitués par les idées et les croyances internationalement partagées, et que ce sont donc ces éléments qui structurent la vie politique internationale.

Secundo, sous l'angle de la sécurité, l'UE cherche à garantir la sécurité de ses peuples, à assurer la défense des frontières européennes et à stabiliser les intérêts de cette paix qui perdure depuis 80 ans. La Géorgie devient un enjeu important car elle entretient une relation de confiance avec l'UE et n'hésite pas à faire valoir sa souveraineté territoriale face aux Russes. Elle ne cache pas ses objectifs de rejoindre l'UE et de se tourner vers les occidentaux. De facto, si elle envisage l'adhésion de la Géorgie, les frontières de celles-ci deviendront l'une des principales frontières européennes face aux Russes, l'UE a tout intérêt à défendre ses futures frontières.

Tertio, sous l'angle des alliés et de l'équilibre des puissances, l'UE a traversé pas mal de crises et doit savoir qu'il est utile d'avoir des alliés pour pouvoir développer ses ressources internes au profit de ses populations. Nous nous souvenons de la période de la crise en Ukraine et de l'impact que cela a provoqué sur le territoire européen en termes de ressources énergétiques, la Russie ayant coupé l'accès aux ressources naturelles. La Géorgie dispose de plusieurs conduites d'hydrocarbures et elle se trouve sur un territoire stratégique, d'où de nombreux accords avec l'UE.

Quarto, sous l'angle de la géopolitique, l'UE doit défendre sa crédibilité sur la scène internationale. Sa position et son impact sur la scène internationale étant cruciaux, elle ne peut se permettre de laisser tomber les alliés qui ont toujours été de son côté par opportunisme. Elle se doit de se ranger dans le camp de l'État agressé et de garantir son rôle de stabilisateur de l'ordre mondial. En démontrant qu'elle peut hausser le ton face aux Russes, elle se replace sur la carte de la scène internationale comme une union prônant ses valeurs et montrant sa robustesse pour défendre les Géorgiens. Les États augmentent leur puissance sur la scène mondiale en raison de la lutte qui existe entre eux.

Par conséquent, tous ces éléments ont poussé l'UE à construire un cadre juridique résilient à toute épreuve pour permettre une adhésion la plus rapide de la Géorgie, garantir sa propre survie et son développement. En avançant dans ce sens, l'UE défend ses propres intérêts économiques, politiques, sociaux et culturels.

La PEV est une antichambre de la politique d'élargissement de l'UE, car elle permet d'avoir des premiers contacts avec des États d'un autre continent sur des secteurs précis, ce qui permet de faire évoluer l'État via un partenariat et à l'Europe de développer son réseau et son économie. Si l'État veut aller plus loin et tient la route, il peut passer au stade avancé. La Géorgie est dans ce cas.

Néanmoins, pour arriver à une telle séquence, il faudra résoudre plusieurs éléments, ce qui amène à développer un autre mémoire sur ces sujets. Il faudra voir si le processus d'élargissement européen n'est pas arrivé à son stade final. Nous avons 27 États qui doivent décider ensemble de leur vision commune, et il y a une tache noire avec le départ de la Grande-Bretagne. Parallèlement à cela, il serait nécessaire d'analyser si la PEV continue de jouer un rôle important, en tenant compte de l'instabilité politique en Géorgie.

Le 14 décembre 2024, Mikheïl Kavelachvili, proche du « Rêve géorgien », a été élu président, provoquant une crise en Géorgie entre contestataires et partisans de cette élection. Cette situation pourrait altérer les relations avec l'UE et favoriser un rapprochement avec la Russie.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- ACKERMAN Galia., *et al.*, *Le livre noir de Vladimir Poutine*. Perrin, coll. « Temps », 2023.
- ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962, 3^e édition, chap. XIX, p. 569 et s.
- ASSATIANI NODAR BENDIANACHVILI Alexandre, *Histoire de la Géorgie*, l'Harmattan, 1998.
- BALIVET Thomas, *Géopolitique de la Géorgie, souveraineté et contrôle des territoires*, L'Harmattan, 2005.
- BECKOUCHE Pierre, *Atlas d'une nouvelle Europe : supplément : élargissement, Turquie, voisinages : le débat*, Autrement, 2005.
- BISCOP Sven, *The EU and the European Security Strategy: Forging a Global Europe*, Routledge, 2008.
- BLOOM William, *Personal Identity, National Identity and International Relations*, Cambridge University Press, 1990.
- BLUMANN Claude et DUBOIS Louis, *Droit matériel*, LGDJ, 2019.
- BULLOCK S. Charles et GADDIE Ronald Keith, *Georgia politics in a state of change*, Pearson, 2013.
- COURTOIS Stéphane, *Sortir du communisme, changer d'époque*. Presses Universitaires de France, 2011.
- DELIVET Philippe, *Les Politiques de l'Union Européenne*, La documentation française, 2024.
- DESCHAUX-DUTARD Delphine, *Introduction à la sécurité internationale*. Presses universitaires de Grenoble, 2018.

- DREVET Jean-François, *L'élargissement de l'Union européenne : jusqu'où ?*, L'Harmattan, 2001.
- EBEL Robert et MENON Rayan, *Energy and Conflict in Central Asia and the Caucasus*, Rowman & Littlefield, 2000.
- GIRAULT René et LÉVY-LEBOYER Maurice, *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Institut de la gestion publique et du développement économique, 1993.
- GRANDJEAN Geoffrey, *Guide de la rédaction du mémoire*, Université de Liège, 2014.
- HALLETT Edward Carr, *Twenty Years' Crisis, 1919-1939*, Harper Perennial, 1964.
- HERZIG Edmund, *The New Caucasus. Armenia, Azerbaijan and Georgia*, Londres, The Royal Institute of International Affairs, 1999.
- HOBBS Thomas, *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, Gallimard, 2000.
- JONES Stephen, *The Making of Modern Georgia, 1918-2012: The First Georgian Republic and its Successors*, Routledge, 2014.
- KEUKELEIRE Stephan et DELREUX Tom, *The Foreign Policy of the European Union*. Bloomsbury Academic, 2014
- LETTA Enrico, *Des idées nouvelles pour l'Europe. Avec les femmes et les hommes qui la font*, Odile Jacob, 2024.
- MACLEOD Alex, and O'MEARA Dan (dir.), *Théorie des relations internationales: Contestations et résistances*. Éditions Athena, 2007.
- MÉCARY Caroline et DE LA PRADELLE Géraud, *Les Droits des homosexuel/les*, Les Presses universitaires de France, 2003.
- MITRANY David, *A Working Peace System*, 1943.

- MORIN, Jean-François, *La politique étrangère: Théories, méthodes et références*. A. Colin, 2013.
- MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations: the struggle for power and peace*, New-York, Knopf, 1948.
- PLASSERAUD Yves (dir.), *Atlas des minorités en Europe: de l'Atlantique à l'Oural, diversité culturelle*. Éditions Autrement, 2005.
- RAZOUX Pierre, *Histoire de la Géorgie: La clé du Caucase*. Perrin, coll. "Pour l'Histoire", Perrin, 2009.
- REGEMORTER Jean-Louis, *La Russie et le monde au XXe siècle. Un siècle d'histoire*, Masson, 1995.
- RUPNIK Jacques (dir.), *Les banlieues de l'Europe : les politiques de voisinage de l'Union européenne*, Presses de Sciences Po, 2007.
- RUPNIK Jacques, *Géopolitique de la démocratisation*. Presses de Sciences Po, 2014.
- SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de Sciences Po, 2020.
- SOUTOU Georges-Henri, *La grande rupture: De la chute du mur à la guerre d'Ukraine, 1989-2024*, Tallender Essais, 2024.
- TELO Mario, *Relations internationales. Une perspective européenne*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013.
- THUALLE François, *Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Daghestan, Géorgie, Tchétchénie*, Flammarion, 2001.
- WIENER Antje, BÖRZEL Thomas A. et RISSE Thomas, *European Integration Theory*. Oxford University Press, 2009.

- WHITE Stephen et FEKLYUNINA Valentina, *Identities and Foreign Policies in Russia, Ukraine and Belarus: The Other Europes*, Springer, 2014.

Chapitres d'ouvrages :

- BALTHAZAR Louis, « Chapitre 4. Le cadre idéologique : Les grands courants de pensée politiques », in *La politique étrangère des États-Unis Fondements, acteurs, formulation*, Presses de Sciences Po, 2022, pp. 133-166.
- BATTISTELLA Dario., « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », in *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 121-168.
- BATTISTELLA Dario, « Chapitre 11. L'intégration », in *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 397-430.
- BOURDIEU Étienne., *et al.*, « Chapitre 10. Art, culture et sciences au XVII^e siècle », in *Les Temps modernes XVI^e-XVIII^e siècle*, Armand Colin, 2018, pp. 165-183.
- BRAILLARD Philippe, *et al.*, « Chapitre IV. Le système international », in *Les relations internationales*, Presses Universitaires de France, 2016, pp. 72-99.
- DAKOWSKA Dorota, « Les pays d'Europe centrale face à la guerre d'Ukraine: Solidarité et divisions », in *Ramses 2024*, Dunod, 2023, pp. 72-77.
- FLEINER-GERSTER Thomas, « Chapitre premier. Les éléments de l'État », in *Théorie générale de l'État*, Graduate Institute Publications, 1986, pp. 149-187.
- GORDADZÉ Thorniké. « Images du passé soviétique et sortie du communisme : la trajectoire géorgienne », in *Sortir du communisme, changer d'époque Après la chute du Mur*, Presses Universitaires de France, 2011, pp. 301-336.
- LE GLOANNEC Anne-Marie, « Chapitre 18. La politique de voisinage », in *Politiques européennes*, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 369-388.
- LESSAY Franck, « Chapitre III - Le Léviathan Léviathan et son contexte politique », in *Souveraineté et légitimité chez Hobbes*, Presses Universitaires de France, 1988, pp. 43-52.

- MIREL Pierre, « Chapitre 1. Élargissement et voisinage : Les politiques de l'union européenne à l'épreuve », in *Géopolitique de la démocratisation*, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 75-104.
- SALOMÉ Morgane, « Géorgie : à l'épreuve de la guerre en Ukraine », in *Géorgie : à l'épreuve de la guerre en Ukraine*, Éditions AFD, 2024, pp.1-8.
- ZIMA Amélie, « Chapitre IV. La politique d'élargissement post-1989 », in *L'OTAN*, Presses Universitaires de France, 2023, pp. 88-104.

Articles scientifiques :

- BERRIGAN John, *et al.*, « Six ans après le Brexit : Les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni en matière de politique de concurrence et de réglementation des services financiers. », *Revue d'économie financière*, vol. 2022/4, n° 148, 2022, pp. 43-54.
- BOZARSLAN Hamit, « Qu'est-ce que le poutinisme ? », *Esprit*, 2023/3 Mars, 2023, pp. 43-47.
- CARASSO Gilles, « La Géorgie et son occupation », *Politique étrangère*, vol. 4, n° 3, 2021, pp. 175-184.
- CORDONNIER Christophe, *et al.*, « Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan et la guerre en Ukraine : les dividendes de l'ambiguïté », *Revue d'économie financière*, 2022/3 N° 147, 2022, pp. 151-160.
- DARNIS Jean-Pierre, « Une Europe antidémocratique ? Réflexions comparées entre la France et l'Italie », *Noesis*, 2020.
- DE GLINIASTY Jean, « L'Europe victime collatérale de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ? », *Revue Défense Nationale*, 2022/5, N° 850, 2022, pp. 14-20.
- DELLEDONNE, Giacomo, *et al.*, « Le fédéralisme européen », *Politique européenne*, 2016/3, n° 53, 2016, pp. 14-27.
- DREVET Jean-François, « L'Union européenne et les droits fondamentaux », *Futuribles*, vol. 429, n° 2, 2019, pp. 89-96.

- DREVET Jean-François, « L'Ukraine, 28e État membre ? », *Futuribles*, 2022/4, n° 449, 2022, pp. 109-116.
- DREVET Jean-François, « Élargir ou approfondir l'Union européenne ? Nouvelles composantes d'un ancien dilemme », *Futuribles*, 2022b, vol. 6, n° 451, pp. 71-79.
- DUBUY Mélanie, « Les conséquences de la dislocation des empires : le cas de l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud », *Civitas Europa*, vol. 38, n° 1, 2017, pp. 179-200.
- DUPUY Emmanuel, « Voisinage stratégique de l'Union européenne. Risques, enjeux et opportunités », *Géoéconomie*, vol. 66, n° 3, 2013, pp. 119-134.
- ELISSALDE Bernard, « Georgia on My Mind... », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Débats, 2008, pp. 1-2.
- FAUCHER Florence., *et al.*, « Breaking up is hard to do Royaume-Uni et Union européenne après le Brexit », *Politique étrangère*, 2020/4 Hiver, pp. 13-26.
- FOUCHER Michel et LEPESANT Gilles, « Pour une nouvelle politique des voisinages », *Fondation Robert Schuman, Question d'Europe*, n° 357, 18 mai 2015, p.3.
- GALLORO, Piero-D., « Migrant, (é-im) migrés, étrangers... mots et représentations ». *Pensée plurielle*, 2021/2 n° 54, 2021. pp. 13-26.
- GÉLARD Patrice, « L'actualité constitutionnelle en Russie, dans les États de la CEI et de l'Europe centrale et orientale et dans les pays toujours ou anciennement communistes (janvier-octobre 2009) », *Revue française de droit constitutionnel*, 2010/1 n° 81, pp. 187-206.
- GERMAN Tracey C., *et al.*, « Le conflit en Ossétie-du-Sud : la Géorgie contre la Russie », *Politique étrangère*, 2006/1 Printemps, pp. 51-64.
- GORDADZÉ Thorniké, « La Géorgie et ses « hôtes ingrats », *Critique internationale*, vol. 10, n° 1, 2001, pp. 161-176.
- GOUJON Alexandra, « L'Europe élargie en quête d'identité », *Politique européenne*, vol. 15, n° 1, 2005, pp. 137-163.

- HADDAJI Yasha, « Les hydrocarbures dans le Sud-Caucase : Grandes manœuvres autour des ressources de la Caspienne », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2004/3 n° 1043, pp. 12-23.
- HOFFMANN Stanley, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, Hiver (4), 2006, pp. 723-734.
- HOLEINDRE Jean-Vincent, « En quête d'une théorie (politique) des relations internationales : Raymond Aron et son héritage », *Revue française de science politique*, 2021/5 Vol. 71, 2021. pp. 725-744.
- HOLEINDRE Jean-Vincent, *et al.*, « Qu'est-ce qu'un allié ? ». *Inflexions*, 2019/2, n° 41, 2019, pp. 67-76.
- JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, « Pour un réalisme libéral en relations internationales », *Commentaire*, 2013/1, N° 141, 2013, pp. 13-20.
- KORINMAN Michel, « La (re)découverte de l'Angleterre », *Outre-Terre*, 2016/4, n° 49, 2016, pp. 9-17.
- MANNERS Ian, « The European Union as a Normative Power : A Response to Thomas Diez », *Millennium – Journal of International Studies*, vol. 35, n°1, 2006, pp. 167-180.
- MANNERS Ian, « Normative Power Europe : A Contradiction in Terms ? », *JCMS*, vol 40, n° 2, 2002, pp. 235-258.
- MANNERS Ian et WHITMAN Richard, « The « Difference Engine » : Constructing and Representing the International Identity of the European Union », *JEPP*, vol.3, n°10, 2003, pp. 380-40.
- MARCIACQ Florent, « L'Union européenne et les Balkans occidentaux : Convergences sur fond de rivalités de puissance », *Ramses 2022 Au-delà du Covid*, Institut français des relations internationales, 2021, pp. 212-215.
- MÉGIE Antoine, *et al.*, « L'Union européenne et le nouvel équilibre des puissances », *Politique européenne*, 2013/1, n° 39, pp. 9-21.

- MIREL Pierre, « Union européenne-Balkans occidentaux : les illusions perdues ? », *Politique étrangère*, 2022/4 Hiver, pp. 11-25.
- MIREL Pierre, « L'adhésion des Balkans occidentaux à l'UE : le rocher de Sisyphe ? », *Revue Défense Nationale*, 2022, vol. 5, n° 850, pp. 53-59.
- MORGENTHAU Hans, « Positivism, Functionalism, and International Law », *American Journal of International Law*, 1940, vol. 34, n°2, p. 269.
- LACHERT Jakub., *et al.*, « Quel bilan pour la Politique européenne de voisinage ? », *Politique étrangère*, 2017/3 Automne, pp. 153-163.
- LANDABURU Eneko, « La Politique de Voisinage : Stop ou Encore ? » *Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 2015, pp. 1-8.
- LAVALLÉE Chantal, « La Politique européenne de voisinage à l'épreuve de la guerre en Ukraine », *Les Champs de Mars*, vol. 29, n°1, 2017, pp. 109-137.
- LIPPERT Barbara, « La Politique européenne de voisinage. Perspectives internes et externes », *Politique étrangère*, vol. 1, 2008, pp. 39-50.
- NYE Joseph S., « L'équilibre des puissances au XXI^e siècle », *Géoéconomie*, 2013/2, n° 65, pp. 19-29.
- PAPAVALADIMIR, « Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie : vingt ans de transition économique », *Les Cahiers de l'Orient*, 2011/1, n° 101, pp. 35-46.
- PÉCOUT Gilles, « Introduction. Europe, que doit-on faire de ton histoire et de ta géographie ? », *Penser les frontières de l'Europe du XIX^e au XXI^e siècle : Élargissement et union, approches historiques*, Presses Universitaires de France, 2004, pp. 23-38.
- PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Réfugié ou déplacé ? Les enjeux d'une requalification : l'exemple de la Géorgie après la guerre de 2008 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 3, 2010, pp. 199-213.

- PETITHOMME Mathieu, « Les effets des référendums européens sur les dynamiques de compétition des partis d'opposition : une perspective comparée », *Revue internationale de politique comparée*, 2011/2, Vol. 18, pp. 79-92.
- POPESCU Nicu, *et al.*, « Les succès et les échecs du Partenariat oriental : dépasser les idées reçues », *Les Champs de Mars*, 2017/1, n° 29, pp. 181-193.
- PIPES Richard, « Demographic and Ethnographic Changes in Transcaucasia, 1897-1956 », *Middle East Journal. Middle East Institute*. vol. 13, n° 1, Winter, 1959, pp. 41–63.
- RICHARDSON Erica, « Reconstruire la couverture universelle après l'accession à l'indépendance : les leçons de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine », *Les Tribunes de la santé*, vol. 72, n° 2, 2022, pp. 71-81.
- SAURUGGER Sabine, *et al.*, « L'élargissement de l'Union européenne : un processus de transfert institutionnel ? : Introduction », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/2 Vol. 13, pp. 177-178.
- SERRANO Silvia et KAHN Michèle, « Géorgie 2003. Relève pacifique. » *La Russie et les autres pays de la CEI 2003, Le Courrier des pays de l'Est*, n°1041, Jan.-Feb. 2004, pp. 121-136.
- SERRANO Silvia, « La Géorgie post-soviétique : lost in transition ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 193, n° 1, 2008, pp. 67-90.
- SERRANO Silvia et KAHN Michèle, « Géorgie 2004. Des roses et des épines », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 1047, n° 1, 2005, pp. 120-136.
- SERRANO, Silvia, *et al.*, « Géorgie 2005 : Des réformes à consolider », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2006/1, n° 1053, pp. 121-134.
- TEURTRIE David, « Les nouveaux contours de l'influence russe dans le Sud-Caucase », *Confluences Méditerranée*, 2023/1, n° 124, pp. 43-54.
- URUSHADZE, Erekle, « Overview of Corruption and Anti-Corruption in Georgia », Transparency International, 2013, pp. 2-10.

- VERLUISE Pierre, « OTAN-UE : quel calcul géorgien ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 82, n° 2, 2011, pp. 30-39.
- VILTARD Yves, « Que faire de la rhétorique de l'amitié en Relations Internationales ? », *Raisons politiques*, 2009/1, n° 33, pp. 127-147.
- WALT Stephen M., « Alliance Formation and the Balance of World Power », *International Security*, vol. 9, n° 4, 1985, pp. 3–43.
- WALTZ Kenneth N., « Man, the State and War : A Theoretical Analysis », *Revue française de science politique*, vol. 12, n° 1, 1962, pp. 208–210.
- WHITE Brian, « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques », *Revue internationale et stratégique*, 2002/4, n° 48, pp. 89-97.
- ZARIFIAN Julien, « La politique étrangère américaine, en dehors des sentiers battus : Les États-Unis au Sud Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie), de Bill Clinton à Barack Obama », *Politique américaine*, 2012/1 n° 19, pp. 69-92.

Textes officiels :

- COMMISSION EUROPÉENNE, *Agri-food trade statistical factsheet – Georgia*.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Document de consultation conjoint : Vers une nouvelle politique européenne de voisinage*, Bruxelles, 2015.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Politique européenne de voisinage : recommandations pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, et pour l'Égypte et le Liban*
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Rapport de l'UE : la Géorgie progresse indéniablement dans la réalisation de son programme de réforme*.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations, Georgia Report 2023*.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations, Georgia Report 2024*.

- COMMISSION EUROPÉENNE, *Relations commerciales de l'UE avec la Géorgie*.
- COMMISSION EUROPÉENNE *Commission Opinion on Georgia's application for membership of the European Union Parliament, The European Council and The Council*.
- CONSEIL EUROPÉEN, *Réunion du Conseil européen (23 et 24 juin 2022) – Conclusions*.
- CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions du Conseil européen, 14 et 15 décembre 2023, 27 juin et 17 octobre 2024*.
- CONSEIL EUROPÉEN, *Strategic Agenda 2024-2029*.
- EUR-LEX, *Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part*.
- *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), version consolidée, 2012*.
- *Traité sur l'Union européenne (TUE), version consolidée, 2012*.

Sites internet :

Des institutions européennes :

- *Commission européen, Partenariats internationaux – Bruxelles – Belgium*, disponible à l'adresse suivante : https://international-partnerships.ec.europa.eu/countries_fr (consulté le 28 octobre 2024).
- *Conseil de l'Union Européen – Bruxelles – Belgique*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eastern-partnership/georgia/> (consulté le 6 avril 2024).
- *Delegation of the European Union to Georgia – Tbilisi - Georgia*, disponible à l'adresse suivante : https://www.eeas.europa.eu/delegations/georgia_en/ (consulté le 30 novembre 2023).

- *Direction de la coordination des programmes du Conseil de l'Europe*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/programmes/georgia> (consulté le 20 avril 2024).
- *European Commission, European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations (DG NEAR) - Brussels- Belgium*, disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/about/directorate-general_en (consulté le 20 avril 2024).
- *European Union External Action - Tbilisi - Georgia*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.eumm.eu/> (consulté le 30 novembre 2022).

Divers :

- *Europalia – Bruxelles – Belgique*, disponible à l'adresse suivante : <https://europalia.eu/fr> (consulté le 20 avril 2024).

Articles de presse :

- AMSILI Sophie, « Cinq choses à savoir sur la Géorgie, où les pro-Européens ont défié le pouvoir. », *Les Echos*, 10 mars 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/cinq-choses-a-savoir-sur-la-georgie-ou-les-pro-europeens-ont-defie-le-pouvoir-1914200> (consulté le 20 avril 2024).
- AYIMPAM Sylvie, « Les racines du poutinisme. Un dossier Cairn info. », *Régulation violence incertitude*. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.58079/toq7> (consulté le 30 septembre 2024).
- CONREUR Gérard, « Situer la Géorgie », *France Culture*, 22 janvier 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/politique/situer-la-georgie> (consulté le 10 avril 2024).
- DA SILVA Lucas, « Elargissement de l'UE : pourquoi l'adhésion de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie va prendre du temps. », *Toute l'Europe*, 15 décembre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/elargissement-de-l-ue-pourquoi-l-adhesion-de-l-ukraine-de-la-georgie-et-de-la-moldavie-n-est-pas-pour-demain> (consulté le 6 avril 2024).

- DUPUY Emmanuel, « Tbilissi : nouvel horizon européen, porte vers l’Eurasie ? », *Slate*, 25 mars 2020. Disponible à l’adresse suivante : <http://www.slate.fr/story/188712/tbilissi-georgie-nouvel-horizon-europeen-porte-eurasie> (consulté le 10 avril 2024).
- DURAND Mathilde, « Géorgie : qui est Bidzina Ivanichvili, le milliardaire accusé d’être le « dirigeant de l’ombre » du pays du Caucase ? », *Le Parisien*, 28 octobre 2024. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.leparisien.fr/international/georgie-qui-est-bidzina-ivanichvili-le-milliardaire-accuse-detre-le-dirigeant-de-lombre-du-pays-du-caucase-28-10-2024-LQ5Q5JNNJZBLVGZ4MJ5VKCUIM4.php> (consulté le 3 novembre 2024).
- FORUM RÉFUGIÉS-COSI, « La Géorgie au coeur d’enjeux internationaux. », *Ritimo*, 27 octobre 2014. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.ritimo.org/La-Georgie-au-coeur-d-enjeux-internationaux> (consulté le 8 avril 2024).
- KATUKIA Lea, « L’avenir de la Géorgie, entre aspirations euro-atlantiques et tentations sino-russes. », *Areion 24*, 11 décembre 2023, disponible à l’adresse suivante : <https://www.areion24.news/2023/12/11/georgie-avenir> (consulté le 20 avril 2024).
- LAMBRECHT Martine, « Vladimir Poutine ne se contente pas de contrôler l’information en Russie, la désinformation russe vise aussi l’Occident. », *RTBF*, 14 mars 2024, disponible à l’adresse suivante : <https://www.rtf.be/article/vladimir-poutine-ne-se-contente-pas-de-controler-l-information-en-russie-la-desinformation-russe-vise-aussi-l-occident-11343592> (consulté le 30 mars 2024).
- LEQUEUX Vincent, « La politique européenne de voisinage », *Toute L’Europe*, 12 avril 2022. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/la-politique-europeenne-de-voisinage> (consulté le 9 avril 2024).
- SEMO Marc, « Adhésion à l’UE : la Géorgie, un enjeu moral autant que géopolitique », *Challenges*, 15 décembre 2023. Disponible à l’adresse suivante : https://www.challenges.fr/monde/adhesion-a-l-ue-la-georgie-un-enjeu-moral-autant-que-geopolitique_877472 (consulté le 6 avril 2024).
- VLAGYISZLAV Makszimov, « Georgian president visits Brussels in push for 2024 EU membership application », 22 janvier 2021. Disponible à l’adresse suivante : <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.euractiv.com%2>

[Fsection%2Feastern-europe%2Fnews%2Fgeorgian-president-visits-brussels-in-push-for-2024-eu-membership-application%2F#federation=archive.wikiwix.com](https://fr.euronews.com/2021/12/25/30-ans-apres-la-georgie-est-toujours-partagee-sur-l-heritage-de-l-union-sovietique) (consulté le 20 avril 2024).

- « 30 ans après, la Géorgie est toujours partagée sur l'héritage de l'Union soviétique », *Euronews, section monde*, 25 décembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : [https://fr.euronews.com/2021/12/25/30-ans-apres-la-georgie-est-toujours-partagee-sur-l-heritage-de-l-Union-sovietique](https://fr.euronews.com/2021/12/25/30-ans-apres-la-georgie-est-toujours-partagee-sur-l-heritage-de-l-union-sovietique) (consulté le 10 avril 2024).
- « Adhésion à l'UE : la Géorgie doit d'abord faire des réformes, selon Josep Borrell », *Euronews*, 8 septembre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.euronews.com/2023/09/08/adhesion-a-lue-la-georgie-doit-dabord-faire-des-reformes-selon-josep-borrell> (consulté le 6 avril 2024).
- « La Géorgie célèbre son avancée vers l'intégration européenne », *Euronews*, 9 novembre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.euronews.com/2023/11/09/la-georgie-celebre-son-avancee-vers-lintegration-europeenne> (consulté le 20 avril 2024).
- « Géorgie : la police tire des gaz lacrymogènes contre des manifestants pro-européens », *RTBF*, 9 novembre 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtb.be/article/georgie-la-police-tire-des-gaz-lacrymogenes-contre-des-manifestants-pro-europeens-11470218> (consulté le 29 novembre 2024).
- « Ukraine, Moldavie, Géorgie : quelles relations avec l'Union européenne ? », *Vie Publique*, 4 avril 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/284305-ukraine-moldavie-georgie-queelles-relations-avec-lUnion-europeenne> (consulté le 6 avril 2024).